



MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Données d'activité des bibliothèques municipales et intercommunales



2021

## REMERCIEMENTS

Le ministère de la Culture remercie l'ensemble des conseils départementaux partenaires, ainsi que les bibliothèques qui ont bien voulu répondre à l'enquête nationale qu'il conduit, pour leur effort constant en vue de la complétude et de l'exactitude des données collectées. Il tient également à remercier l'Association des Bibliothécaires Départementaux pour son implication dans les problématiques d'évaluation.

Ce rapport a été élaboré en janvier 2025 par le Ministère de la Culture -  
Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles -  
Service du Livre et de la Lecture - Observatoire de la Lecture Publique.

Le traitement des données a été réalisé par la société TMO Régions.

Ministère de la Culture  
182 rue Saint-Honoré  
75033 PARIS cedex 01  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

Photographies : Médiathèque Annie Ernaux/Plaine Commune  
Architecte : Franco Cianfaglione

# Sommaire

## 05 INTRODUCTION

## 06 DONNÉES SYNTHÉTIQUES / 10 CHIFFRES CLÉS POUR 2021

### 07 Accès et services

- 07 Bâtiments
- 07 Amplitude horaire
- 07 Amplitude horaire hebdomadaire moyenne
- 08 Nombre de jours d'ouverture annuelle
- 08 Présence en ligne

### 09 Accessibilité

- 09 Accessibilité des équipements
- 09 Accessibilité du bâtiment
- 09 Mise à disposition de matériel adapté
- 10 Accessibilité numérique
- 10 Accessibilité des collections
- 11 Action culturelle et accessibilité

### 12 Usages et usagers

- 12 Emprunteurs actifs
- 12 Fréquentation
- 14 Visites du site Internet de la bibliothèque
- 14 Prêt de documents

### 15 Moyens

- 15 Personnel
- 16 Budget

### 17 Documentation

- 17 Offre numérique
- 19 Documents sur support

### 21 Acquisitions

- 21 Livres imprimés
- 21 Documents sonores
- 22 Documents vidéo
- 22 Dépenses d'acquisitions documentaires

### 23 Actions culturelles et partenariats

- 23 Partenariats avec les structures culturelles
- 24 Action culturelle in-situ
- 25 Jeunesse

- 26 Hors les murs
- 26 Portage à domicile
- 27 Cohésion sociale

### 29 Profils moyens des établissements

- 30 Territoire de 500 habitants
- 31 Territoire de 1 000 habitants
- 32 Territoire de 2 000 habitants
- 33 Territoire de 3 000 habitants
- 34 Territoire de 5 000 habitants
- 35 Territoire de 10 000 habitants
- 36 Territoire de 15 000 habitants
- 37 Territoire de 20 000 habitants
- 38 Territoire de 30 000 habitants
- 39 Territoire de 35 000 habitants
- 40 Territoire de 50 000 habitants
- 41 Territoire de 70 000 habitants
- 42 Territoire de 85 000 habitants
- 43 Territoire de 100 000 habitants
- 44 Territoire de 150 000 habitants
- 45 Territoire de 200 000 habitants

### 46 Annexes

- 46 Glossaire
- 47 Données extrapolées
- 49 Mise en place du nouveau schéma de collecte et contours des unités
- 50 Communes desservies et populations desservies
- 52 Mise en oeuvre de l'enquête 2021
- 53 Réponses analysées
- 54 Mise en oeuvre de la typologie
- 55 Gestion de la représentativité
- 56 Gestion de la non-réponse partielle
- 58 Dénombrements
- 60 Communes desservies
- 63 Surface des bibliothèques
- 64 Description générale des établissements de lecture publique

# Introduction

Après plusieurs années d'interruptions marquées par une importante crise sanitaire qui a eu de fortes répercussions sur la fréquentation et l'usage des bibliothèques<sup>1</sup>, l'Observatoire de la lecture publique reprend la publication des synthèses annuelles. Cette période a aussi été marquée par le changement de modèle de données pour l'enquête annuelle Neoscrib, qui sert de fondement à cette synthèse. Les répercussions sur les résultats sont importantes, et rappelées à chaque fois que nécessaire dans les pages qui suivent.

L'enquête sur les données 2021 de l'Observatoire de la lecture publique a été conduite en collaboration avec les bibliothèques départementales de 95 Conseils départementaux. Pour l'année 2021, 13 939 établissements municipaux ou intercommunaux ont ainsi pu être interrogés grâce à ce partenariat, permettant de collecter les réponses totales ou partielles de 13 422 établissements. La progression est régulière depuis 10 ans, puisque 10 521 structures seulement avaient pris part à l'enquête 2014, fournissant 8 769 réponses. Le nombre de réponses collectées s'est ainsi accru de près de 35 %. Le très haut taux de réponse témoigne de la qualité de l'accompagnement des bibliothèques départementales et de l'intérêt croissant que portent désormais les bibliothèques au pilotage de leur activité avec l'aide des données.

Comme en 2018, l'augmentation du nombre de répondants porte surtout sur les collectivités de moins de 2000 habitants, qui s'était fortement accrue passant de 29 % en 2008 à 62 % en 2018 et qui se stabilise autour de 63 %. En 2008, la population moyenne desservie

par les établissements répondants était de 17 800 habitants, en 2018 elle était de 5 300 habitants, en 2021 elle est de 4094 habitants. Les répondants les plus récents à l'enquête sont des établissements de taille modeste, peu professionnalisés, qui appartiennent généralement au réseau des bibliothèques départementales. Depuis 2009, les évolutions des modalités de l'enquête annuelle ont permis de faire sortir de l'ombre tout un ensemble d'équipements de proximité, qui jouent un rôle fondamental pour assurer une équité territoriale d'accès à la culture et à l'information. Assurant aussi souvent une mission de cohésion sociale, ils permettent à des espaces de rencontre et de convivialité d'exister dans des zones rurales isolées. Grâce à eux, la France peut se prévaloir d'un réseau exceptionnellement dense de bibliothèques et de points d'accès au livre. Près de 85 % des Français ont accès à au moins un lieu de lecture publique au sein de leur commune et 41 % des communes disposent d'au moins un lieu de lecture publique (communal ou intercommunal) localisé sur leur territoire.

Ces évolutions et le développement des partenariats avec les Conseils départementaux répondaient aussi au besoin de fournir une image représentative du réseau, afin de réduire peu à peu la place de l'estimation et de l'extrapolation. Combinées aux changements méthodologiques opérés en 2019-2020 (analyse des lieux de lecture et non plus des établissements, mise en place des unités de coopération)<sup>2</sup>, l'ensemble de ces démarches a permis de stabiliser le nombre d'établissements de lecture publique à un niveau identique à celui de 2018 et de reprendre la même répartition des établissements selon la typologie élaborée par le ministère de la Culture

<sup>1</sup> Un résumé des périodes de fermeture et des adaptations réalisées est disponible en page 25

<sup>2</sup> Voir la partie sur l'extrapolation des données et les annexes pour le détail de ces évolutions.

et l'Association des Bibliothécaires Départementaux (ABD)<sup>3</sup>.

Comme en 2018, l'objectif de la présente synthèse a été d'affiner la description du réseau de lecture publique en distinguant explicitement les plus petits établissements, à partir de deux critères : le niveau de population desservi par la bibliothèque et la typologie des bibliothèques établie par l'ABD. Servant déjà de cadre dans les précédentes synthèses de l'Observatoire de la lecture publique, la typologie et la population ont été utilisées dans la présente synthèse comme critères de tri et de regroupement de certains établissements<sup>4</sup>.

Les points d'accès au livre n'ont pu faire cette année l'objet d'un traitement dédié. On rappellera que leurs activités doivent être analysées en regard de celles des bibliothèques des collectivités de moins de 2000 habitants, qui partagent une partie de leurs caractéristiques. Généralement animés par des bénévoles, ces établissements présentent des taux de réponse nettement plus faibles que les autres. Les points d'accès au livre, comme les plus petites bibliothèques, sont fortement dépendants des collections, des services et de l'expertise professionnelle des bibliothèques départementales (BD) : une partie du service dont bénéficie l'utilisateur final est ainsi décrite non dans l'enquête sur les bibliothèques municipales et intercommunales, mais dans celle sur les bibliothèques départementales, qui

<sup>3</sup> Cette typologie a évolué en 2023, mais c'est bien la version 2021 qui a été utilisée ici. On pourra se référer à la page dédiée sur le site de l'ABD pour plus de détails : <https://www.abd-asso.org/documentations/evaluation/une-nouvelle-typologie-pour-les-bibliotheques/>

<sup>4</sup> Les nombreuses dimensions méthodologiques de ce travail sont décrites en annexe.

fait l'objet d'une synthèse particulière. De façon plus générale, les caractéristiques des bibliothèques sont corrélées au niveau de population desservie et présentées par strate dans les profils moyens proposés en troisième partie du présent document. Les bibliothèques des différentes strates de collectivités présentent des caractéristiques communes qui peuvent, pour certains indicateurs, correspondre à des paliers dans le niveau de l'offre de service.

Si la précédente édition de la synthèse insistait sur les redéfinitions territoriales en cours déclenchées par la loi NOTRe, les mouvements de fusion des intercommunalités semblent avoir atteint une certaine stabilité. Ces mouvements de fusion des intercommunalités ont eu tendance à sensiblement augmenter les périmètres en nombre d'habitants, réduisant mécaniquement les ratios des populations desservies. La redéfinition du contenu des unités suivies, l'introduction des « unités de coopération » ainsi qu'une nouvelle typologie des établissements doivent permettre d'accompagner au mieux ces mouvements de concentration qui ont un fort impact sur l'action mutualisée des bibliothèques, amenées de plus en plus souvent à travailler en réseaux. Pour finir, rappelons que le travail de collecte réalisé lors de l'enquête annuelle 2021 et analysé pour cette synthèse, a servi de base à la réalisation d'un *Atlas des bibliothèques territoriales*<sup>5</sup>, librement consultable en ligne, apportant d'autres visualisations de l'activité des bibliothèques.

<sup>5</sup> Réalisé à partir des données 2021, l'*Atlas des bibliothèques territoriales* est disponible à l'adresse <https://shs.hal.science/halshs-04444109>.

# Données synthétiques / 10 chiffres clés pour 2021

**Ces données synthétiques s'appuient sur les établissements desservant plus de 2 000 habitants. Lorsque l'analyse repose sur l'ensemble des établissements, il en sera fait mention.**

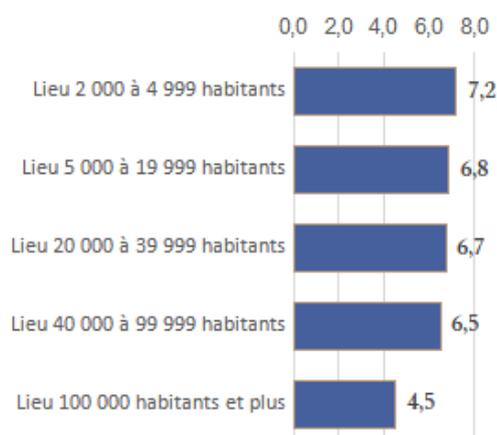
- En moyenne, l'amplitude horaire d'ouverture d'une bibliothèque est de 20 h par semaine.
- 76 % des établissements disposent d'un site web, 90 % d'un catalogue en ligne.
- En moyenne, 6 agents sont salariés par bibliothèque, représentant 4,7 ETPT.
- Les dépenses de personnel pour 100 habitants s'élèvent en moyenne à 1 854 €.
- 42 % des lieux de lecture et 45 % des unités de coopération ont réalisé des investissements.
- 27 % des bibliothèques ont acquis des ressources numériques, 73 % en proposent.
- Une bibliothèque dispose en moyenne de 21 636 livres imprimés et en a acquis 1222.
- Elle a acheté en moyenne 85 documents sonores et 87 documents vidéo.
- La moyenne des dépenses documentaires par habitant s'élève à 2,45 €.
- 62 % des bibliothèques ont proposé une ou plusieurs expositions dans leurs locaux, et 60 % au moins une conférence.



# Accès et services

## Bâtiments

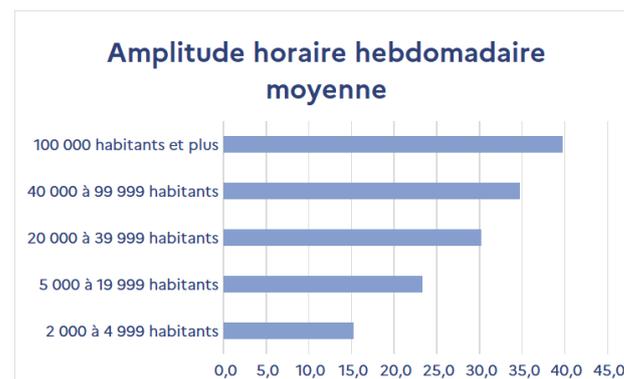
Dans un contexte de réflexion sur la rénovation énergétique des bâtiments publics, et d'adaptation aux enjeux liés au réchauffement climatique, la politique de soutien à la construction de bibliothèques de la part de l'État, via le dispositif de la Dotation générale de décentralisation, a continué à porter ses fruits en 2021, malgré le ralentissement provoqué par la crise sanitaire. Pour en témoigner, la surface moyenne par établissement et la surface moyenne par habitant constituent un premier indicateur, qui reste très stable au fil des années pour les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants. Le chiffre de 0,066 m<sup>2</sup> par habitant reste proche des préconisations de l'État, qui recommande 0,07 m<sup>2</sup> par habitant pour la mise en oeuvre d'un projet de construction. Tout au long des dernières années (2013-2021), on observe une stabilité de ce niveau de 0,06 m<sup>2</sup> par habitant, parfois légèrement supérieur si l'on prend en compte l'ensemble des lieux de lecture (0,068 en 2021 par exemple). En moyenne, l'ensemble des bibliothèques offre une surface par habitant de 0,068 m<sup>2</sup> ce qui correspond à 627 m<sup>2</sup> en moyenne par établissement<sup>6</sup>.



## Amplitude horaire

### Amplitude horaire hebdomadaire moyenne

Malgré une forte densité de la couverture territoriale, résultant d'un effort conjoint et de long terme des collectivités territoriales et de l'État, l'accès aux bibliothèques ne peut réellement profiter aux usagers que si les bâtiments et les services sont faciles d'accès pour tous, largement ouverts. L'amplitude horaire reste cependant largement dépendante de la taille de la collectivité. Pour l'ensemble des bibliothèques, toutes tailles de collectivités confondues, l'amplitude horaire moyenne est de 12 heures. Ce chiffre, relativement faible, dissimule de très grandes variations entre collectivités et s'explique principalement par le poids important des petites bibliothèques et le maillage très dense du réseau de lecture publique en France. Pour les collectivités de plus de 2 000 habitants, l'amplitude horaire hebdomadaire moyenne s'élève à 19,9 heures. Les collectivités de plus de 100 000 habitants sont ouvertes en moyenne 39,7 heures par semaine.



<sup>6</sup> Si l'on prend en compte l'ensemble des lieux de lecture en France, la moyenne par établissement se porte à 278 m<sup>2</sup>. Cette variation s'explique par le fort maillage des points d'accès au livre, d'une superficie moyenne de 98 m<sup>2</sup>.

L'analyse de l'amplitude horaire hebdomadaire sur l'année 2021 doit également prendre en compte le contexte particulier induit par la crise sanitaire liée au Covid-19. Cet ensemble de restrictions a contraint l'accueil des publics dans un contexte national marqué par une baisse des sorties culturelles : la chute de la fréquentation en bibliothèque municipale et intercommunale entre 2019 et 2021 a ainsi été estimée à environ 42 %<sup>7</sup>. Pour autant, malgré ces années de crise sanitaire, la dynamique est à la reprise des activités et à la poursuite des efforts en matière d'extension des horaires d'ouverture.

Pour rappel, entre 2020 et 2021, de nombreuses restrictions ont complexifié l'accueil des publics :

17 mars 2020 – 11 mai 2020 : 1<sup>er</sup> confinement. Toutes les bibliothèques sont fermées.

À partir du 11 mai 2020, la réouverture est progressive.

30 octobre 2020 – 28 novembre 2020 : 2<sup>e</sup> confinement. Les bibliothèques sont fermées mais peuvent mettre en place du portage à domicile et un système de réservation à distance avec retrait sur place, appelé « cliqué-collecté ».

À partir du 28 novembre 2020, la réouverture des bibliothèques est progressive.

3 avril – 3 mai 2021 : 3<sup>e</sup> confinement.

À compter du 21 juillet 2021 : application du « pass sanitaire » aux bibliothèques territoriales.

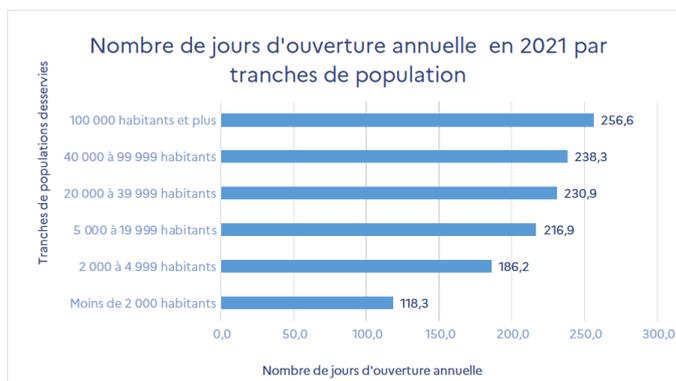
21 juillet – 8 août 2021 : pass sanitaire généralisé pour les jauges supérieures à 50 personnes.

9 août 2021 – 30 septembre 2021 : pass sanitaire généralisé pour les adultes.

1<sup>er</sup> octobre 2021 – 1<sup>er</sup> août 2022 : pass sanitaire généralisé pour les adultes et pour les 12-17 ans.

## Nombre de jours d'ouverture annuelle

Les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants sont ouvertes en moyenne 202,2 jours par an, un chiffre qui s'élève à 256,6 pour les collectivités de plus de 100 000 habitants et à 216,9 jours au sein des collectivités de 2 000 à 4 999 habitants. Cet indicateur est en moyenne nettement moins élevé pour les bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants, puisqu'il s'élève en 2021 à 118,3 jours par an.



## Présence en ligne

En 2021, 76 % des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants disposaient d'un site web propre. Si ce taux laisse encore apparaître une marge de progression, il convient de rappeler qu'une part importante des bibliothèques considérées dessert moins de 5 000 habitants, seuil en deçà duquel la présence en ligne des bibliothèques est légèrement plus faible (67 % pour la tranche de 2 000 à 5 000 habitants). Pour les collectivités de 5 000 à 19 999 habitants, on observe que 84 % des bibliothèques disposent d'un site web en propre, cette proportion étant de 90 % au-delà de 20 000 habitants. La baisse de cet indicateur (- 4 points par rapport à 2018) est difficile à apprécier compte tenu du changement de modèle de collecte des données d'activité des bibliothèques survenu en 2020. On note par ailleurs que pour les collectivités de - 2 000 habitants, 38 % des bibliothèques déclarent disposer d'un site web propre. Enfin, l'absence de site web propre n'empêche pas une présence en ligne de l'établissement. 90 % des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent un catalogue en ligne à leurs usagers, qui peut, lorsque les établissements ne disposent pas de leur propre site, être accessible depuis une page web du site de la collectivité. 53 % des bibliothèques desservant des collectivités de moins de 2 000 habitants proposent un catalogue en ligne à leurs usagers.

<sup>7</sup> Les effets de la crise sanitaire sur l'activité des bibliothèques françaises en 2020 et 2021, 1<sup>er</sup> avril 2022, Département des bibliothèques, Ministère de la Culture, p. 7 : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Les-effets-de-la-crise-sanitaire-sur-l-activite-des-bibliotheques-francaises-en-2020-et-2021>.

# Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Environ 26 % de la population française de 15 ans et plus est en situation de handicap au sens large<sup>8</sup>. Ce chiffre recouvre des réalités très différentes selon l'âge, le degré et la nature du handicap (visuel, auditif, moteur, cognitif, mental ou psychique). Le rôle des bibliothèques est particulièrement important pour l'accès de chacun à l'information et à la culture, mission qui ne peut être remplie que lorsque les équipements, collections et services sont adaptés. Les questions relatives à l'accessibilité n'ont été posées dans le formulaire de l'enquête annuelle qu'à partir de 2013. La loi Robert sur les bibliothèques du 21 décembre 2021 est venue réaffirmer cette mission en précisant que les bibliothèques doivent faciliter « l'accès aux personnes en situation de handicap<sup>9</sup> ».

## Accessibilité des équipements

### Accessibilité du bâtiment

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a marqué un tournant dans l'approche du handicap en définissant notamment le principe de l'accessibilité, qui devient, par la même occasion, une obligation pour les bâtiments et les transports. D'après la réglementation en vigueur, « est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente ». Si aucune disposition n'est spécifiquement prévue pour les bibliothèques, elles doivent, en tant qu'équipement recevant du public, garantir une circulation aisée au sein du bâtiment et un bon accès aux services. 81% des bibliothèques, toutes tailles de collectivités confondues, déclarent disposer au moins d'un bâtiment accessible au sens de la loi du 11 février 2005. On constate que les établissements accessibles se répartissent de façon très homogène entre les différentes tailles de collectivité : l'effort de mise en accessibilité du bâti est tout autant réalisé par

des communes de moins de 2 000 habitants (78 % des bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants déclarent au moins un bâtiment accessible au sens de la loi du 11 février 2005) que par des collectivités de plus de 100 000 habitants (86 %). Entre 2014 et 2021, l'effort de mise en accessibilité du bâti s'est traduit par une croissance de 11 points de la part des bibliothèques déclarant avoir un bâtiment accessible.

### Mise à disposition de matériel adapté

Afin que chacun puisse accéder à l'information et à la culture, ce bâti accessible doit également s'accompagner de la mise en place de matériels adaptés aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap. Ces dernières peuvent aussi bien être aveugles ou malvoyantes qu'en situation de handicap moteur, ce qui rend une navigation adaptée dans le texte parfois nécessaire. Environ 8 % des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent des postes informatiques adaptés aux personnes en situation de handicap, équipés notamment pour les personnes empêchées de lire. La baisse de trois points, par rapport à 2018, de cet indicateur est à nuancer au regard du changement de modèle de données survenu en 2020. En effet, jusqu'à la collecte 2020, le rapport statistique était renseigné au niveau de

<sup>8</sup> Pour plus d'information sur les actions du Service du Livre et de la Lecture pour les actions en faveur des publics en situation de handicap : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Developpement-de-la-lecture-publique/https-www.culture.gouv.fr-Sites-thematiques-Livre-et-lecture-Bibliotheques-et-accessibilite>.

<sup>9</sup> Loi Robert du 21 décembre 2021, article L310-1 A, consultable en ligne : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LE-GITEXT000006074236/LEGISCTA000006144107/?anchor=LEGIARTI000044538807#LEGIARTI000044538807](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LE-GITEXT000006074236/LEGISCTA000006144107/?anchor=LEGIARTI000044538807#LEGIARTI000044538807).

l'unité administrative (c'est-à-dire le réseau de bibliothèques ou la bibliothèque, si elle était seule à desservir sa collectivité de rattachement). Les réponses à cette question avant 2020 pouvaient donc signifier qu'un seul équipement parmi l'ensemble de ceux composant un réseau de bibliothèques disposait de postes informatiques adaptés. Dès lors, il peut être utile, pour cette question, d'observer les réponses collectées au niveau des réseaux de bibliothèques : 10,9 % de ceux desservant des collectivités de plus de 2 000 habitants déclarent proposer des postes informatiques adaptés, ce qui correspond sensiblement au niveau de 2018. Si les petites collectivités sont très peu nombreuses à pouvoir acquérir ce type de matériel, 42 % des lieux de plus de 100 000 habitants et 30% des collectivités de 40 000 à 99 999 habitants en proposent. Là encore, la baisse par rapport à 2018 (respectivement de 8 et 7 points) doit s'apprécier au regard du changement de modèle de données. A compter de cette année 2021 et pour les années à venir, la mesure de l'équipement en postes adaptés pourra être étudiée lieu par lieu au sein d'un réseau, rendant l'analyse plus fine.

## Accessibilité numérique

L'accessibilité numérique des services publics, inscrite dans la loi du 11 février 2005 (art. 47), est une obligation à laquelle l'ensemble des bibliothèques doivent répondre. En effet, un site web accessible à tous permet aux services numériques ainsi qu'aux informations sur le fonctionnement de la bibliothèque (horaires, accès, activité...) d'être connus de tous les usagers, facilitant ainsi la préparation des visites et le bon accès au bâti. Le Référentiel général d'accessibilité des Administrations (RGAA)<sup>10</sup>, continuellement mis à jour, donne un cadre général pour l'accessibilité des sites des services publics de l'État, des établissements qui en dépendent et des collectivités territoriales. Tandis que l'accessibilité du bâti concerne une majorité d'équipements de lecture publique, celle des services numériques

reste très minoritaire. On notera que 51 % des bibliothèques ont répondu positivement à la question portant sur le dépôt d'une attestation de conformité de leur site web aux exigences du RGAA. Cette évolution reste à confirmer, au regard des résultats plus faibles du Baromètre de l'accessibilité numérique en bibliothèque<sup>11</sup>.

## Accessibilité des collections

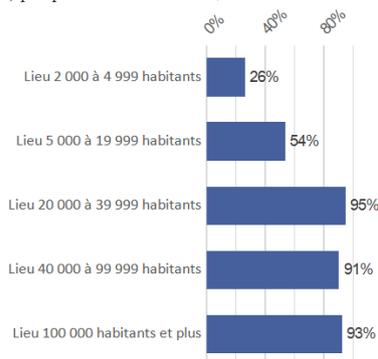
Les établissements de lecture publique peuvent également constituer un vecteur important dans la mise à disposition des collections adaptées auprès des publics empêchés de lire. Le Code de la propriété intellectuelle prévoit une exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées. Elle permet à des organismes à but non lucratif de réaliser et de communiquer aux personnes en situation de handicap des versions adaptées des oeuvres protégées, sans avoir ni à demander d'autorisation préalable aux titulaires des droits et droits voisins (auteurs, éditeurs, producteurs, interprètes, etc.) ni à les rémunérer. Les collections adaptées, dans le formulaire statistique, peuvent être des livres en gros caractères, des livres lus du commerce, des livres en braille, des ouvrages en Daisy, des revues en synthèse vocale, des livres-DVD en langue des signes françaises, des livres tactiles ou en relief, etc. C'est à partir de l'enquête de 2017 que les ouvrages en gros caractères ainsi que les livres lus du commerce ont été intégrés au formulaire de l'enquête annuelle. 43 % des lieux de lecture desservant des collectivités de plus de 2 000 habitants mettent à disposition des collections adaptées. Cette proportion tombe à 24 % si l'on y intègre l'ensemble des lieux de lecture. Elle est quasi systématique pour les bibliothèques desservant plus de 20 000 habitants.

---

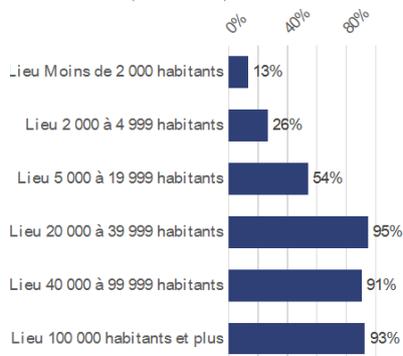
<sup>10</sup> Disponible en ligne sur la page <https://accessibilite.numerique.gouv.fr/>

<sup>11</sup> À consulter sur la page <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/livre-et-lecture/les-bibliotheques-publiques/Developpement-de-la-lecture-publique/Accessibilite-numerique-en-lecture-publique>

Mise à disposition de collections adaptées en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies (plus de 200 Actions et services à destination des personnes en situation de handicap en 2021, proportion des Actions et services à destination des personnes en situation de handicap en 2021, proportion des 0 hab.)



Mise à disposition de collections adaptées en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies (tous lieux)



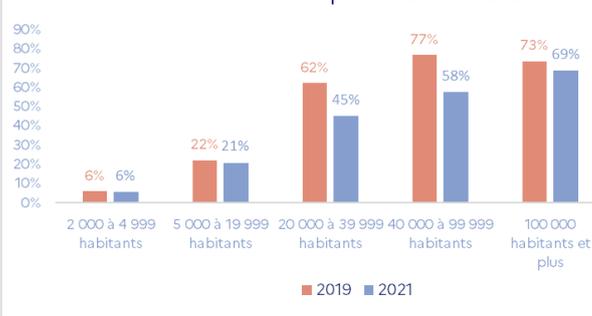
La baisse de la moyenne générale par rapport à 2018 s'explique par de très grandes variations en fonction de la taille des collectivités : au-delà de 20 000 habitants, plus de 90 % des bibliothèques proposent des collections adaptées. Entre 5 000 et 19 999 habitants, 54 % des bibliothèques proposent des collections adaptées et elles ne sont plus que 26 % à le faire entre 2 000 et 4 999 habitants.

## Action culturelle et accessibilité

16 % des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants ont mis en oeuvre des actions destinées aux personnes en situation de handicap en 2021. Contrairement au bâti, et tout comme les postes et collections adaptés, ce chiffre est très fortement lié à la taille de la collectivité. Mettre en oeuvre des actions culturelles spécifiquement destinées aux personnes en situation de handicap demande en effet un personnel formé ainsi

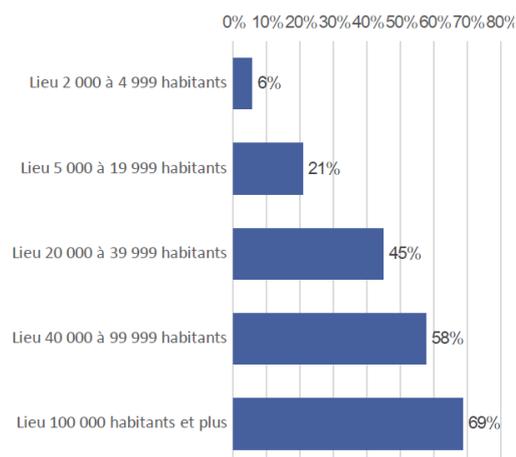
que la mise en place de partenariats avec des organismes et associations spécialisés dans ce domaine. La présence, dans les bibliothèques des grandes collectivités, d'un plus grand nombre d'agents facilite donc la mise en oeuvre de ce type d'actions. On conservera une certaine prudence dans l'analyse des résultats concernant l'action culturelle et son évolution entre 2019 et 2021. En effet, ce qui relève de la rupture méthodologique ou des effets du Covid-19 reste difficile à départager. Cependant, il semblerait que la baisse des actions culturelles soit avérée entre 2019 et 2021, et puisse s'expliquer par les effets de la crise sanitaire.

Evolution des actions culturelles pour le public en situation de handicap entre 2019 et 2021



Toutefois, les indicateurs relatifs à l'action culturelle en bibliothèque sont désormais collectés à la fois au niveau du réseau de bibliothèques et du lieu de lecture en tant qu'établissement. L'action culturelle en bibliothèque étant très souvent mutualisée au niveau du réseau, il convient d'analyser cet indicateur à ces deux niveaux afin de disposer de l'analyse la plus complète possible de l'activité des bibliothèques dans leur ensemble.

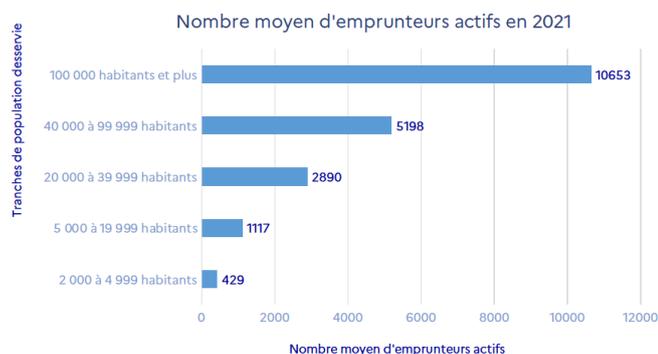
Actions et services à destination des personnes en situation de handicap en 2021, proportion des bibliothèques concernées selon les populations desservies



# Usages et usagers

## Emprunteurs actifs

La part des inscrits actifs par rapport à la population desservie peut constituer un indicateur utile puisque l'inscription requiert une démarche active des usagers. Néanmoins, cette question n'est adressée qu'aux seuls établissements destinataires d'un questionnaire dit complet, tandis que les petites bibliothèques remplissent un rapport de type abrégé où cette donnée n'est pas demandée. Le principal indicateur de suivi des usages au niveau national est donc plutôt le taux d'emprunteurs actifs (inscrits ayant emprunté au moins un document en 2021).



Pour l'ensemble des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants, il y a en moyenne 1 041 emprunteurs actifs. 10,8 %<sup>12</sup> de la population desservie des collectivités de plus de 2 000 habitants a effectué au moins un emprunt en bibliothèque, soit une baisse de 1,7 point par rapport à 2018. Au regard de la crise sanitaire des années 2020 et 2021, cette baisse est à relativiser : malgré les contraintes en matière d'accueil, la baisse du prêt est restée contenue et la dynamique semble même tendre vers un retour à la situation d'avant crise sanitaire. Si le taux d'emprunteurs avait gagné 2 points entre 2017 et 2018 et 0,3 point entre 2018 et 2019, les années de crise sanitaire ont donc conduit à une baisse d'1,9 point entre 2019 et 2021. Cette évolution est à mettre en perspective avec les autres usages de la bibliothèque qui ont également souffert des années de crise sanitaire mais pour lesquels il est également permis de faire l'hypothèse d'une tendance à un retour au niveau de

2019. Jusqu'aux années de crise sanitaire, la tendance était à la lente stabilisation du taux d'emprunteurs, cumulé à une hausse de la fréquentation en bibliothèque. Pour rappel, l'enquête du Ministère de la Culture de 2016, *Publics et usages des bibliothèques municipales*, avait mis en lumière que près de la moitié des personnes qui avaient fréquenté une bibliothèque municipale ou intercommunale au cours de l'année écoulée n'avaient pas réalisé d'emprunt de livres à cette occasion<sup>13</sup>. Le constat de la diversification des usages de la bibliothèque, désormais largement établi par de nombreuses enquêtes et constatations empiriques de la part des bibliothécaires, doit désormais être appréhendé à la faveur des années de crise sanitaire. Les usages de la bibliothèque ont-ils été modifiés par ces années de crise ? et si oui, seront-ils également modifiés de façon durable ?

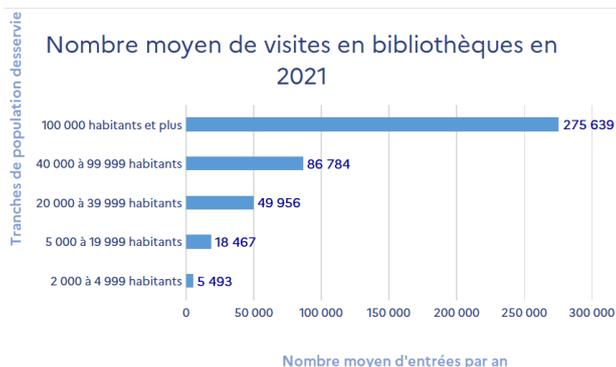
## Fréquentation

La principale donnée de fréquentation demandée dans le rapport annuel est le nombre d'entrées réalisées dans les équipements. Cette donnée peut être produite grâce à un compteur situé à l'entrée de la bibliothèque, ou grâce à une estimation extrapolée à partir d'un comptage réalisé sur deux semaines<sup>14</sup>. Plus la collectivité est petite, plus faible est la probabilité que l'équipement dispose d'un compteur d'entrées. Dans les collectivités de 10 000 habitants et moins, les taux de réponse à la question du nombre de visites sont particulièrement faibles. Il convient de garder cette remarque à l'esprit lors de la lecture des résultats suivants.

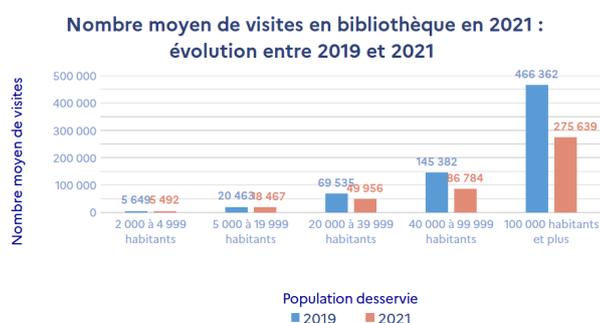
<sup>12</sup> 11,2 % toutes tailles de collectivités confondues.

<sup>13</sup> Publics et usages des bibliothèques, 2016, TMO et Ministère de la Culture, p. 36 : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>.

<sup>14</sup> Méthode préconisée par la norme ISO 2789 « Statistiques Internationales des bibliothèques ».



En moyenne, un établissement de lecture publique d'une collectivité de plus de 2 000 habitants a comptabilisé 17 161 entrées sur l'année 2021, soit une baisse de 16,5 points par rapport à 2019. Si le niveau d'avant crise sanitaire n'est donc pas encore atteint, la dynamique est cependant au retour des usagers. Le paysage de la fréquentation post-crise sanitaire est par ailleurs intéressant à analyser dans le détail des tailles de population desservie. En effet, si jusqu'en 2018 on considérait le nombre d'entrées comme un indicateur particulièrement sensible à la taille de la collectivité, la crise sanitaire a montré une grande capacité de résilience des bibliothèques de collectivités de petite taille comme le démontre le graphique ci-dessous :



Par tranche de population, les baisses sont moins marquées dans les collectivités de 2 000 à 5 000, 5 000 à 20 000 et 20 000 à 50 000 habitants, confirmant l'hypothèse évoquée lors de l'enquête sur les effets de la crise sanitaire sur la fréquentation en bibliothèques<sup>15</sup> : la pratique des usagers se serait recentrée sur le lieu à proximité de chez eux, découvrant ou redécouvrant un lieu de lecture moins fréquenté avant crise. Une autre hypothèse serait la plus grande facilité d'adaptation aux contraintes d'accueil des petites structures.

<sup>15</sup> Les effets de la crise sanitaire sur l'activité des bibliothèques françaises en 2020 et 2021, Ministère de la Culture, 2022 : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Les-effets-de-la-crise-sanitaire-sur-l-activite-des-bibliotheques-francaises-en-2020-et-2021>.



Malgré les variations annuelles, l'indicateur relatif rapportant les visites au nombre d'habitants ne connaît pas de grande variation depuis 2015. Il convient de noter que la baisse de 2019 peut correspondre à une rupture méthodologique : à partir de l'année 2019, on analyse la donnée de fréquentation au niveau de lieu de lecture. Ce changement méthodologique doit conduire à lire l'année 2019 avec prudence en se gardant de lire ce chiffre comme une baisse réelle du nombre d'entrées. Pour rappel, l'année 2020 n'a pas fait l'objet de traitement statistique en raison du caractère exceptionnel de cette année. La meilleure méthode pour mesurer un taux de pénétration de la bibliothèque au regard de la population reste l'enquête de publics : en effet, la mesure par comptage d'entrées permet d'estimer le nombre de visites, mais ne peut donner aucune indication sur le nombre de visiteurs (une même personne pouvant avoir réalisé plusieurs visites dans l'année). L'enquête nationale *Publics et usages des bibliothèques*<sup>16</sup> de 2016 avait permis d'actualiser cette information. 40 % des personnes interrogées ont déclaré dans cette enquête avoir fréquenté une bibliothèque municipale dans les 12 derniers mois. 51 % des personnes venant en bibliothèque municipale une fois par mois ou plus ont déclaré ne pas y être inscrites. Par ailleurs, seuls 50 % des fréquentants ont déclaré avoir réalisé au moins un emprunt de livres. Ces chiffres rejoignent les observations des professionnels des bibliothèques, qui font état de la très grande diversité des pratiques dans leurs établissements. Les bibliothèques voient ainsi se réaffirmer leur fonction de lieu d'accueil et d'échanges, créateur de lien social.

<sup>16</sup> Disponible en ligne à l'adresse <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>

## Visites du site Internet de la bibliothèque

En 2021, 76 % des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants déclaraient disposer d'un site Internet. La légère variation par rapport à 2018 (- 4 %) peut s'expliquer par la manière de remplir le rapport de la part des bibliothèques faisant partie d'un réseau qui peuvent, pour certaines d'entre elles, ne peut avoir renseigné cet indicateur au niveau de leur rapport individuel mais bien au niveau du réseau. L'évolution des visites du site Internet de la bibliothèque reflète les changements de pratiques des usagers provoqués par la crise sanitaire : un palier a visiblement été franchi en 2020, sans doute à la faveur des nouveaux services distants mis en place durant les confinements.

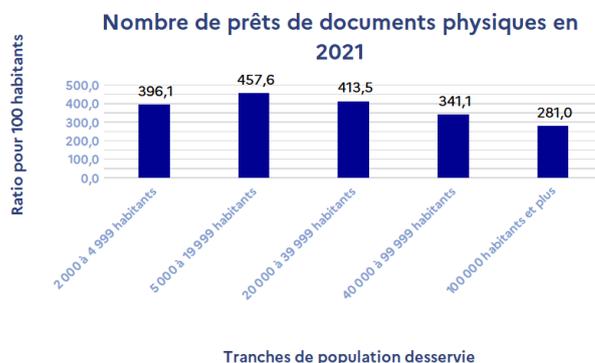
Visites du site Internet de la bibliothèque hors les murs : évolution du ratio pour 100 habitants (tous lieux)



## Prêt de documents

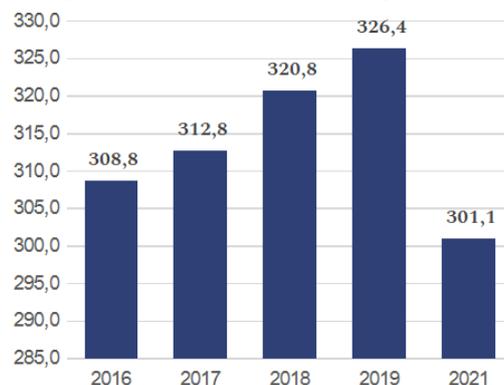
Après 3 années de baisse entre 2012 et 2015, suivies de deux années de stabilité en 2016 et 2017, et d'une augmentation de 2 points en 2018, le prêt de documents a chuté de 9 points entre 2019 et 2021, les conséquences de la crise sanitaire venant casser une dynamique de hausse. Cette baisse s'explique logiquement par les effets de la crise sanitaire sur le fonctionnement des

bibliothèques et l'accès aux collections. Comparer l'évolution du ratio de prêts pour 100 habitants pour l'ensemble des lieux depuis 2016 permet de souligner la



forte progression puis la bonne résistance du prêt de livres entre 2019 et 2021 (- 25 %), puisque l'ensemble des prêts de documents de tous types a baissé de presque 40 %. Les prêts de documents physiques étant mesurés exclusivement au niveau des lieux, le changement de modèle a eu peu d'incidence sur le calcul de cet indicateur. L'impact de la crise sanitaire est donc bien visible dans cette évolution de l'usage des collections de la bibliothèque.

Nombre de prêts de livres : évolution du ratio pour 100 habitants



Nombre total de prêts (livres et hors livres) : évolution du ratio pour 100 habitants



# Moyens

## Personnel

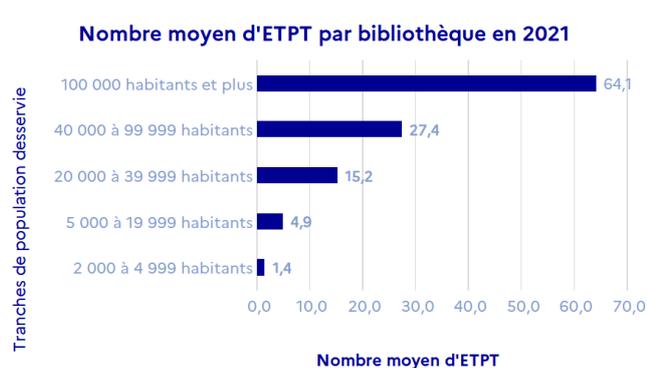
### Nombre d'agents

En moyenne, les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants emploient 6 agents salariés. Ce chiffre cache en réalité des disparités très importantes selon les ressources des collectivités, directement liées à leur taille. En revanche, le ratio entre le nombre d'agents et la population ne varie que très marginalement entre petites et grandes bibliothèques : il est de 59 agents pour 100 000 habitants pour les bibliothèques de 2 000 à 4 999 habitants et de 45 agents pour 100 000 habitants pour les bibliothèques de 100 000 habitants avec, en global, un ratio de 57 agents pour 100 000 habitants pour les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus, toutes tailles de collectivités confondues.



## ETPT

Les agents salariés travaillent à temps complet dans leur très grande majorité. En moyenne, le rapport entre le nombre d'agents et le décompte du personnel en équivalent temps plein (ETPT) est de 87 %, ce qui reste équivalent à 2018. Les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus s'appuient en moyenne sur un volume d'ETPT de 4,7 ETPT salariés.



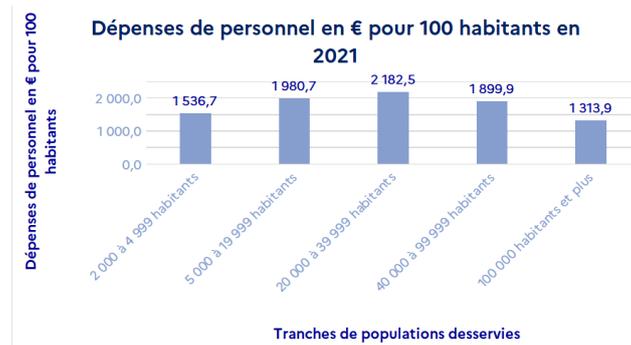
## Les bénévoles

Les bibliothèques des petites communes continuent de s'appuyer sur l'action des bénévoles qui représentent en moyenne 5,7 personnes et 2,3 ETPT dans les équipements des collectivités de 2 000 à 5 000 habitants. 91 % des effectifs de bénévoles sont présents dans les collectivités de moins de 5 000 habitants. Si l'action des bénévoles est un apport précieux pour le fonctionnement de ces bibliothèques, la présence de personnel salarié et formé demeure un gage important de la qualité des services rendus aux usagers.

# Budget

## Fonctionnement

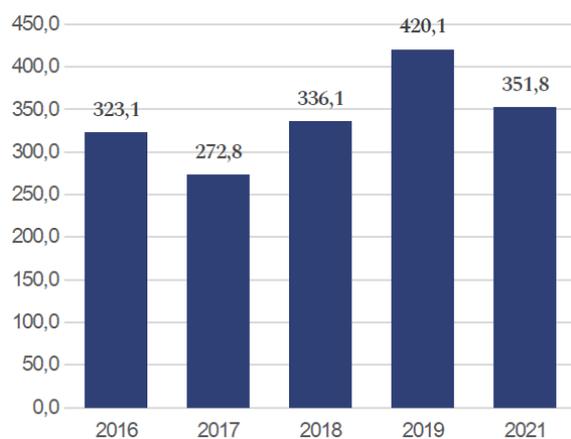
Pour les collectivités de 2 000 habitants et plus, les dépenses de personnel sont de 177 000 € en moyenne par bibliothèque en 2021, ce qui semble marquer une baisse conséquente par rapport à 2018. Il est cependant difficile de distinguer dans cette évolution ce qui relève d'une baisse effective du budget de fonctionnement, de ce qui doit être imputé au nouveau modèle de données et à la rupture méthodologique dans l'analyse statistique qui en a découlé.



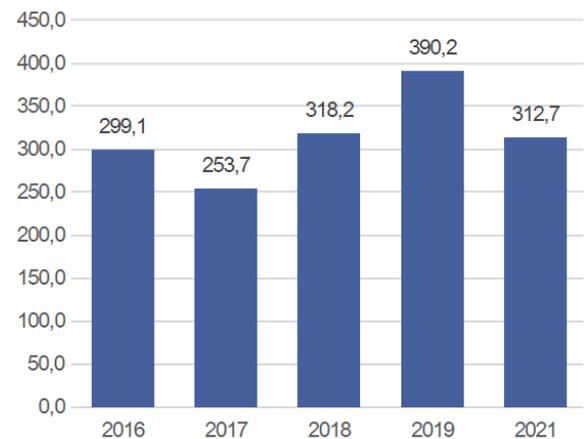
## Investissement

La dépense moyenne d'investissement s'élève en 2021 à environ 29 954 € par bibliothèque soit un ratio de 312,7 € pour 100 habitants pour les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus. À l'instar des dépenses de fonctionnement, il est difficile de qualifier cette évolution de baisse par rapport à 2018, et il convient d'attendre l'analyse des données 2022 et 2023 pour mesurer cette tendance avec des éléments de comparaison supplémentaires.

Total des dépenses d'investissements : évolution du ratio pour 100 habitants (tous lieux)



Total des dépenses d'investissements : évolution du ratio pour 100 habitants (lieux desservant au moins 2000 habitants)

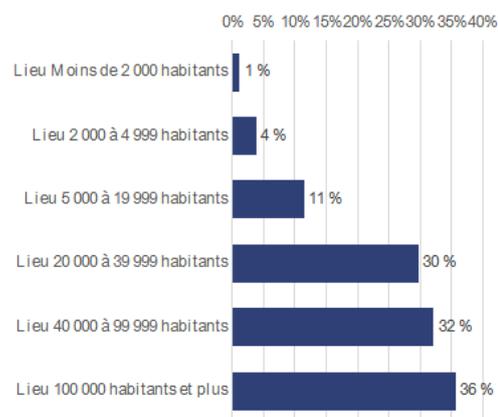


# Documentation

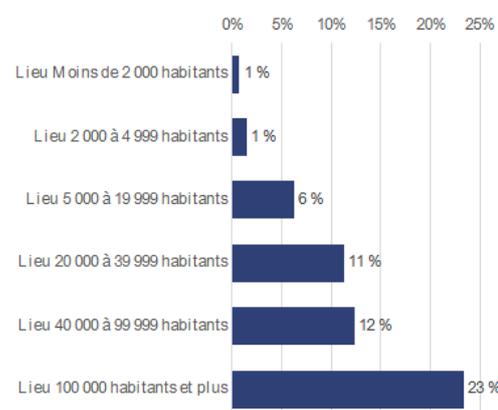
## Offre numérique

Le terme générique de « ressources numériques » renvoie à des contenus documentaires numériques (livre, musique, film, autoformation, jeu) dont les modes d'accès sont très différents, en raison de la grande diversité des offres et des modèles économiques. On distingue dans cette partie les bibliothèques proposant des ressources numériques de celles qui en font l'acquisition. En effet, la mise en réseau et la mutualisation des budgets d'une part, et le travail des bibliothèques départementales d'autre part, qui fournissent en général l'accès aux ressources numériques à leur réseau, complexifient la lecture de l'indicateur portant sur les bibliothèques acquérant des ressources numériques sur leur propre budget. En 2021, 27 % des bibliothèques des collectivités desservant 2 000 habitants et plus ont acquis des ressources numériques, mais elles sont 73 % à proposer des ressources numériques, la plupart du temps en diffusant l'offre de leur réseau ou celle fournie par leur bibliothèque départementale. Il convient de rappeler ici le rôle majeur des bibliothèques départementales dont beaucoup fournissent des ressources numériques à une partie voire à l'ensemble des bibliothèques publiques du département. Dans un contexte budgétaire souvent contraint, l'acquisition mutualisée à l'échelon départemental permet de faire bénéficier les usagers des petites et moyennes bibliothèques de contenus numériques sous droits. Concernant les modes d'acquisition, les bibliothèques continuent de privilégier le modèle par abonnement pour la presse, la musique et la VOD. Pour les livres numériques, suite aux évolutions des modes de calcul, les acquisitions en bouquet (4 % des bibliothèques) semblent régresser par rapport aux acquisitions à l'unité (7 %), généralement via le dispositif « Prêt numérique en bibliothèque ». Cette évolution reste à confirmer, au vu du fort développement des offres en *streaming*. On trouvera ci-dessous une série de graphiques détaillant l'extrapolation de la mise à disposition de différentes formes de ressources numériques, en fonction de la population desservie, pour l'ensemble des lieux de lecture.

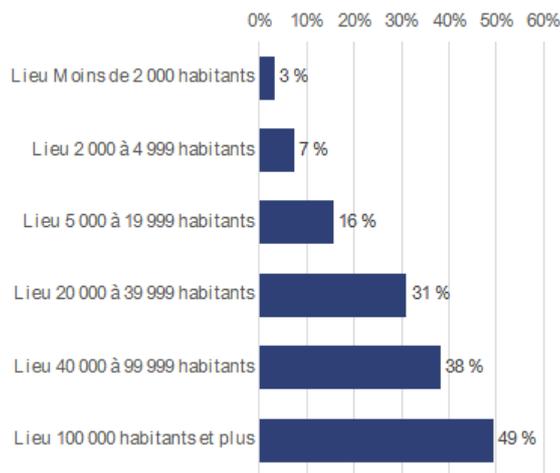
Mise à disposition de ressources numériques acquises de type livres en bouquets en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



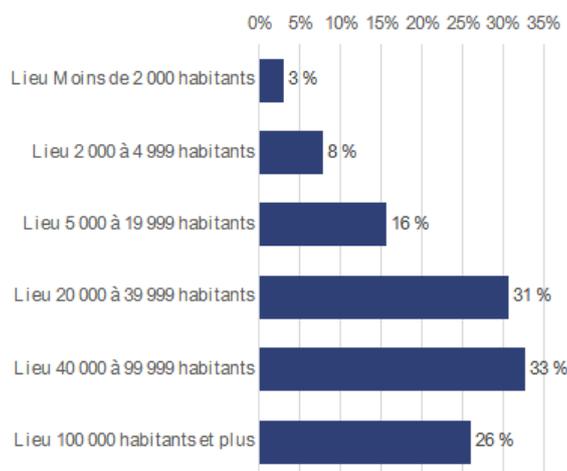
Mise à disposition de ressources numériques acquises de type livres enregistrés en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



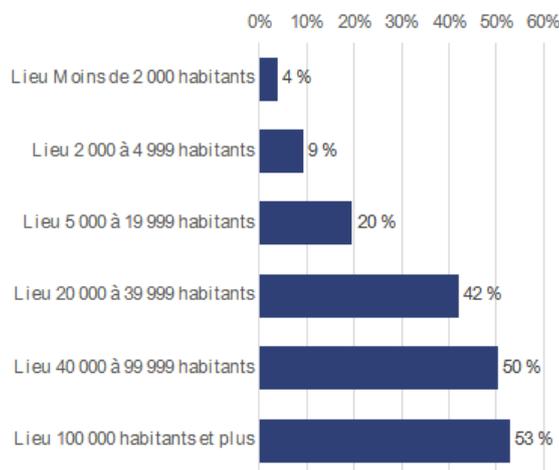
Mise à disposition de ressources numériques acquises de type livres en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



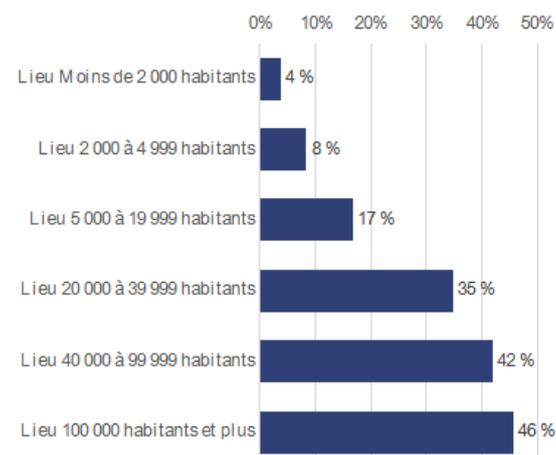
Mise à disposition de ressources numériques acquises de type musique en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



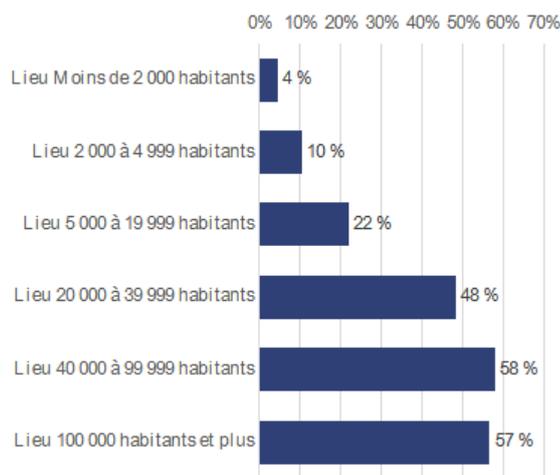
Mise à disposition de ressources numériques acquises de type presse en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



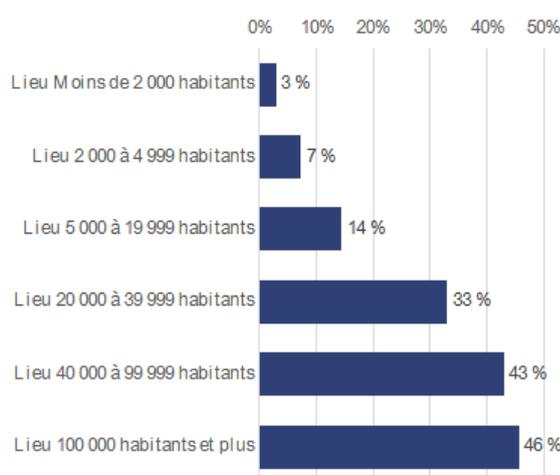
Mise à disposition de ressources numériques acquises de type vidéo à la demande en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



Mise à disposition de ressources numériques acquises d'apprentissage en ligne (adultes) en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



Mise à disposition de ressources numériques acquises d'apprentissage en ligne (jeunesse) en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



## Documents sur support

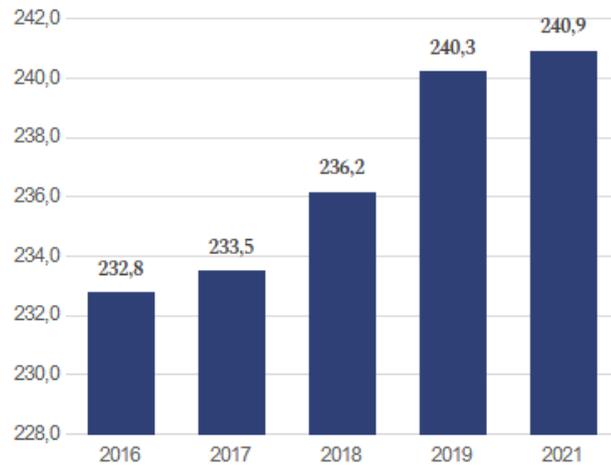
En moyenne en 2021, suite au changement de modèle de données, une bibliothèque desservant 2 000 habitants et plus dispose d'un fonds de 25 685 documents sur supports, dont 21 636 livres imprimés. Le changement de modèle intervenu en 2019-2020 a eu des répercussions sur les extrapolations. Pour un meilleur suivi, les chiffres correspondant aux deux modèles sont repris ci-dessous. Les cases grises correspondent à des données manquantes.

Evolution entre 2014 et 2021 du nombre moyen de documents sur support par bibliothèque desservant 2 000 habitants et plus

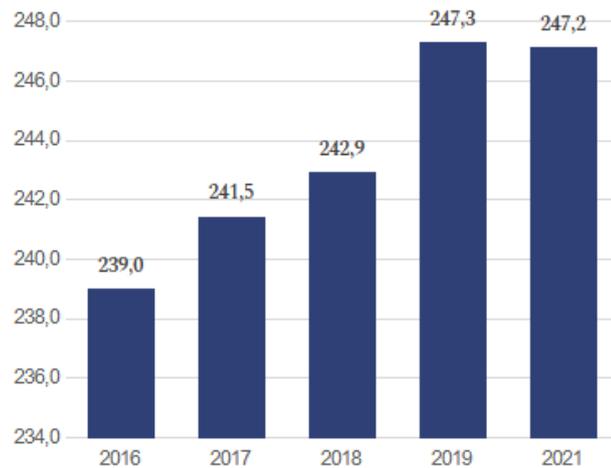
	2014	2015	2016	2017	2018	2021
<b>Fonds de livres imprimés</b>						
Ancien modèle	31801	32243	31363	31712	31988	
Nouveau modèle			20749	20936	21209	21636
<b>Fonds de documents sonores</b>						
Ancien modèle	3765	3917	3950	4008	4019	
Nouveau modèle			2503	2543	2564	2621
<b>Fonds de documents vidéo</b>						
Ancien modèle	1467	1560	1683	1798	1907	
Nouveau modèle			1165	1236	1300	1428
<b>Total moyen du fonds</b>						
Ancien modèle	37033	37720	36996	37518	37914	
Nouveau modèle			24417	24715	25073	25685

Même s'il est difficile de comparer des données issues de deux modèles différents, on notera une poursuite de la progression des fonds de documents sur support depuis 2014, sauf pour les documents sonores, et malgré deux années de ralentissement de l'activité et des acquisitions des bibliothèques en 2020 et 2021. Calculé en utilisant le nouveau modèle de données, le ratio par habitant pour l'ensemble des lieux est là pour en témoigner.

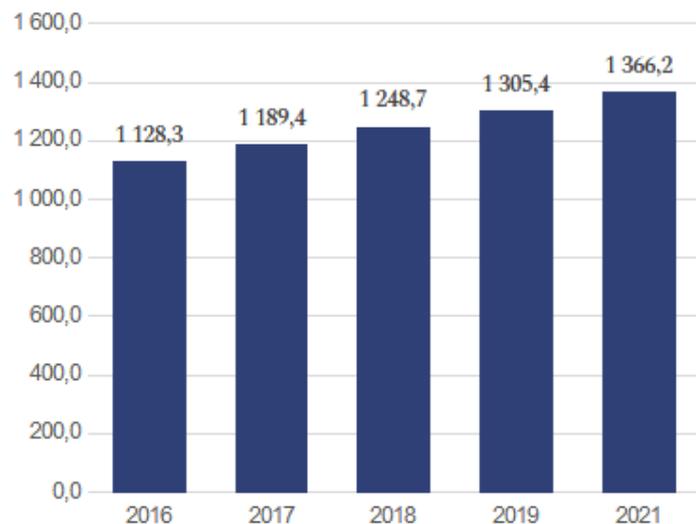
Fonds de livres imprimés :  
évolution du ratio pour 100



Fonds de documents sonores sur support :  
évolution du ratio pour 1000 habitants



Fonds des documents vidéo : évolution  
du ratio pour 10000 habitants

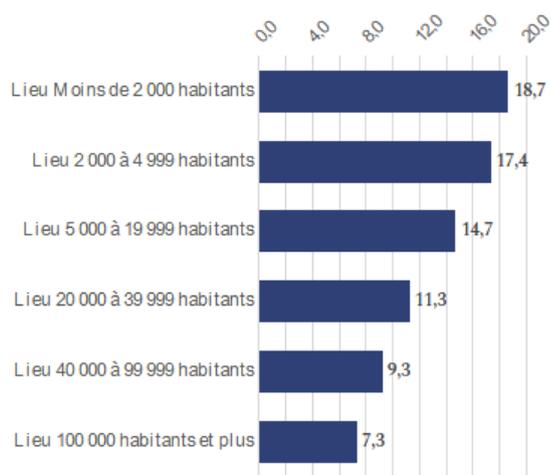


# Acquisitions

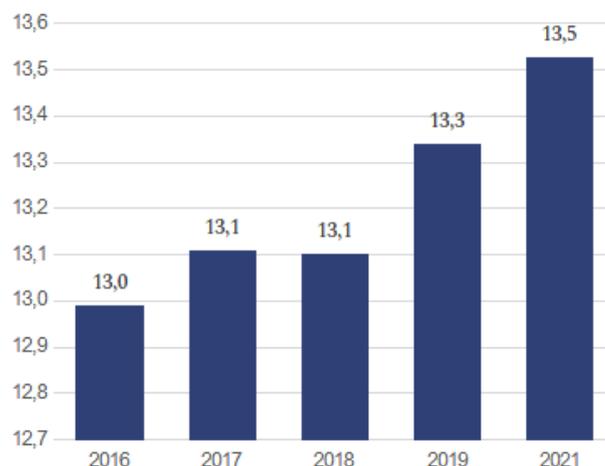
## Livres imprimés

En moyenne, les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants ont acquis 1 222 livres imprimés en 2021. On retrouve, comme les années précédentes, d'importants écarts selon la population desservie, mais une progression du ratio par habitant, d'année en année depuis 2018, pour l'ensemble des lieux.

Acquisitions de livres imprimés en 2021 pour 100 habitants, selon les populations desservies



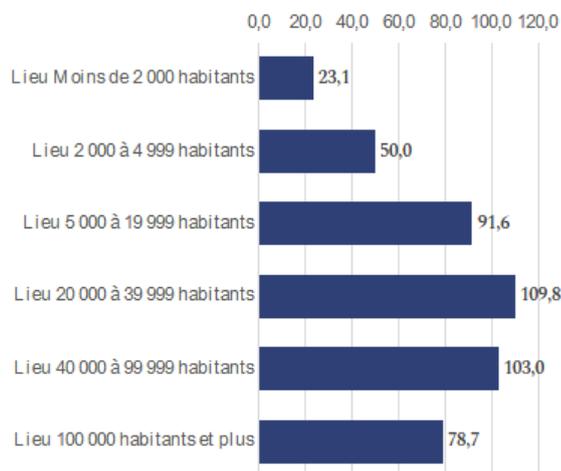
Acquisitions de livres imprimés : évolution du ratio pour 100 habitants



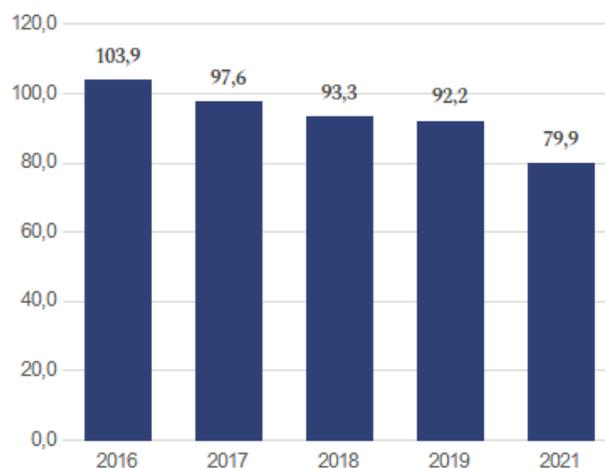
## Documents sonores

Constatée depuis 2012, et confirmée dans le nouveau modèle de données, la baisse des acquisitions de documents sonores se poursuit. Le ratio par habitant suit logiquement la même évolution. En moyenne, les bibliothèques ont acquis 85 documents sonores en 2021.

Acquisitions de documents sonores sur support en 2021 pour 10000 habitants, selon les populations desservies



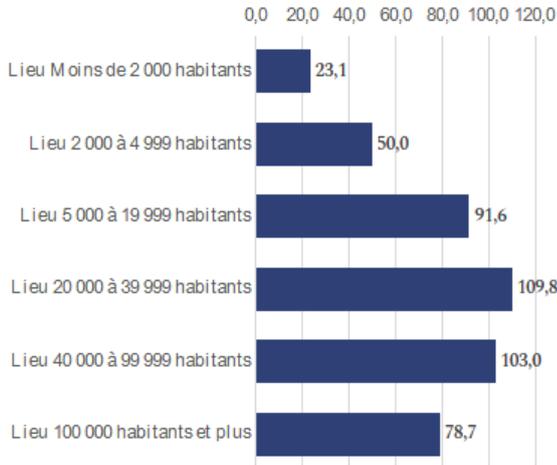
Acquisitions de documents sonores sur support : évolution du ratio pour 10000 habitants



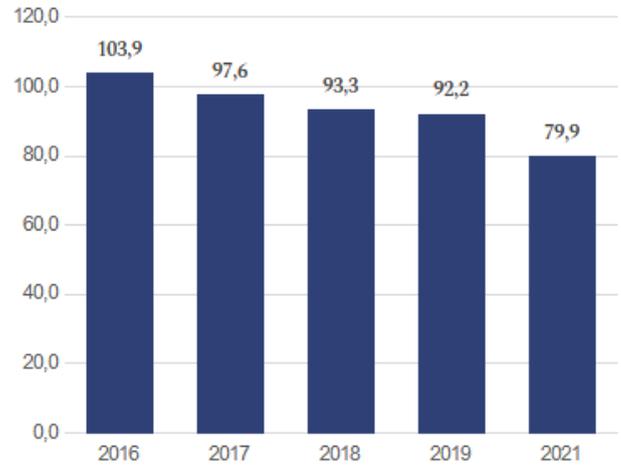
# Documents vidéo

En 2021, les bibliothèques ont acquis en moyenne 87 documents vidéo. Les acquisitions de documents vidéo sont en baisse lente depuis 2013, mais la baisse est semblée stabilisée depuis 2018.

Acquisitions de documents sonores sur support en 2021 pour 10000 habitants, selon les populations desservies



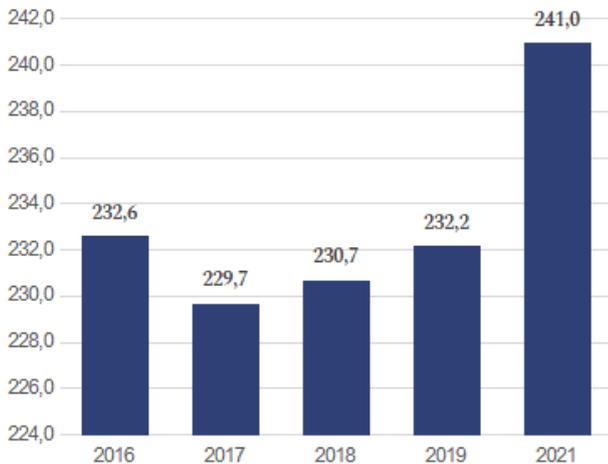
Acquisitions de documents vidéo : évolution du ratio pour 100 habitants



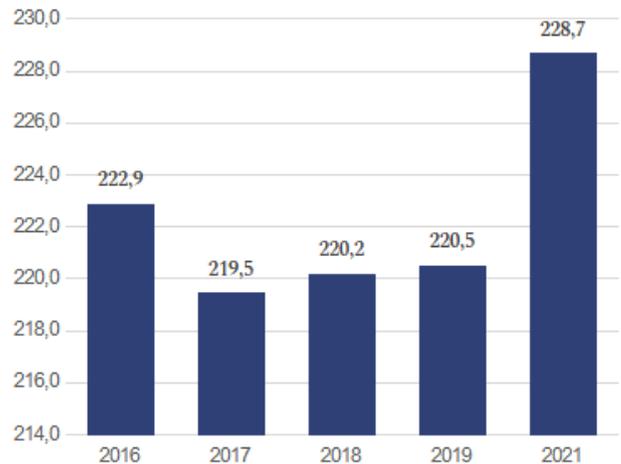
## Dépenses d'acquisitions documentaires

Après avoir connu une baisse progressive depuis 2012, et jusqu'en 2017, les dépenses d'acquisition de documents physiques connaissent une forte reprise depuis, comme en témoigne le ratio par habitant, tous types de lieux confondus. On notera aussi la progression régulière des dépenses d'acquisition de ressources numériques (dont une grande partie est prise en charge par les bibliothèques départementales, dépenses non comptabilisées ici). De manière globale, sur les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants, la moyenne des dépenses documentaires par habitant s'élève à 2,45 € en 2021.

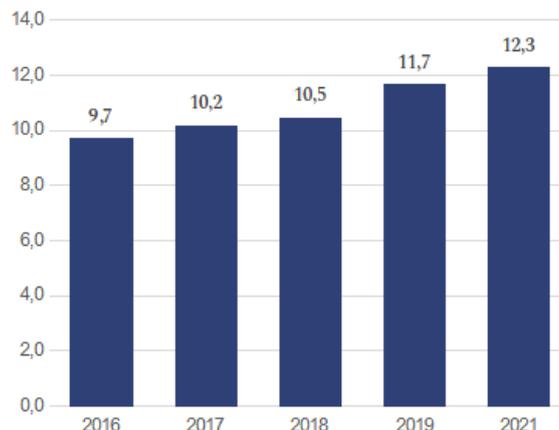
Total des dépenses d'acquisition de documents : évolution du ratio



Dépenses totales d'acquisitions de documents imprimés et sur support : évolution du ratio pour 100 habitants



Dépenses ressources numériques : évolution du ratio pour 100 habitants



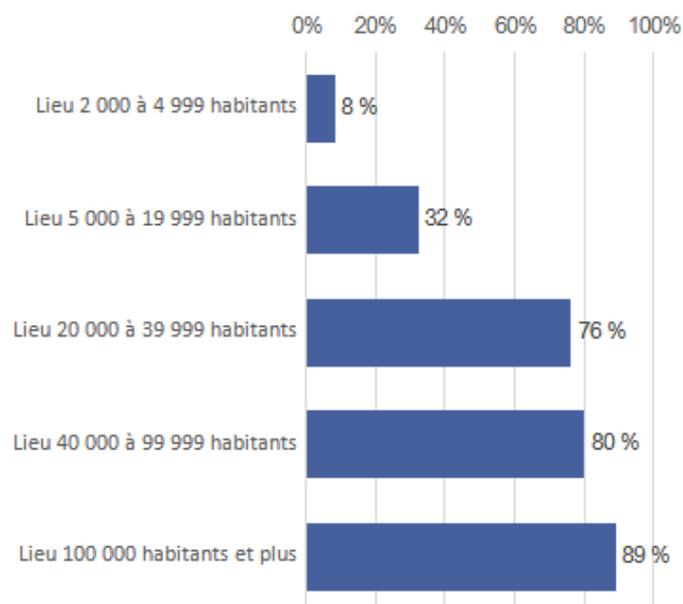
# Actions culturelles et partenariats

La diversité des actions culturelles en bibliothèque rend difficile une analyse globale du nombre d'actions. Il est dès lors intéressant de considérer les types d'action par tranches de population. Globalement, tous types d'actions confondus, on peut affirmer que la part des bibliothèques proposant des actions culturelles et des partenariats continue de progresser, pour retrouver peu à peu le niveau atteint avant la crise sanitaire.

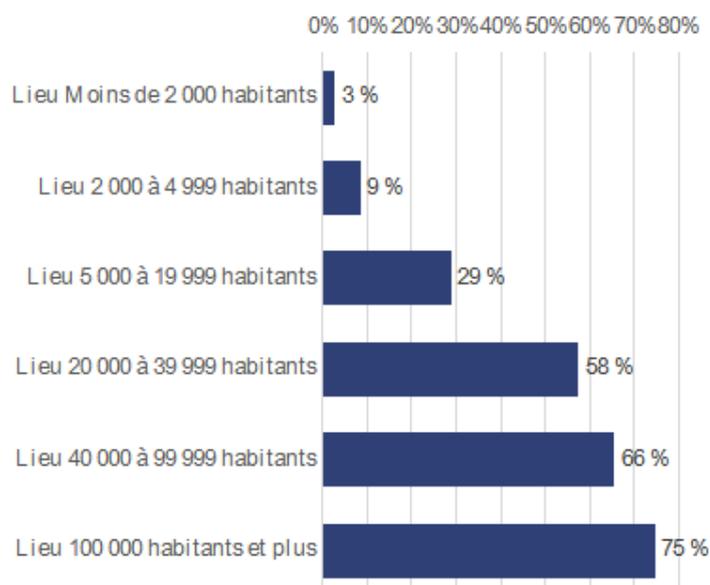
## Partenariats avec les structures culturelles

En 2018, une bibliothèque sur deux desservant plus de 2 000 habitants mettait en oeuvre des partenariats avec des structures culturelles, soit une progression de 5 points par rapport à 2017. En 2021, 24 % d'entre elles ont repris cette pratique. Il faut noter que ce chiffre global relativement faible résulte à la fois de la crise sanitaire et du changement de modèle de données, et qu'il masque une très grande disparité de situations, puisque plus de 3/4 des bibliothèques desservant au moins 20 000 habitants développent ce type de partenariat.

Actions culturelles, ensemble des partenariats auprès des équipements culturels - au moins un partenariat en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



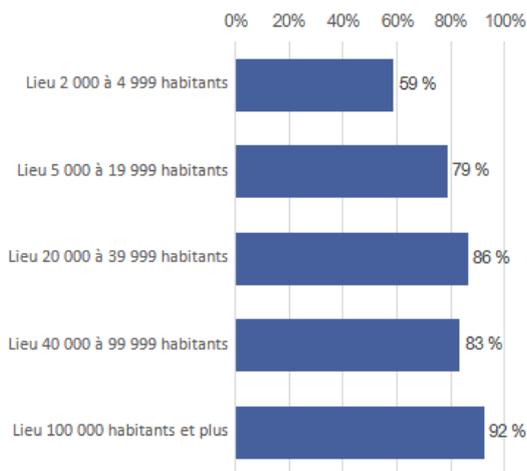
Actions culturelles, partenariat structures associatives livre et lecture en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



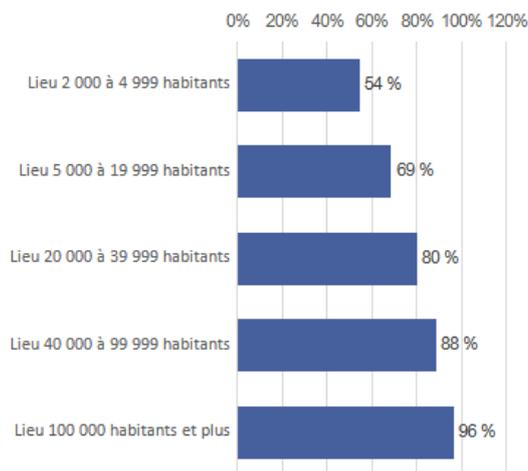
# Action culturelle in-situ

Une part toujours aussi importante des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants met en oeuvre des séances de contes (69 %) et des expositions (62 %), mais elles ne sont que 42 % à proposer des concerts et des projections, 48 % des clubs de lecteurs, 30 % des fêtes, salons du livre ou des festivals. On constate cependant une grande diversité dans les actions organisées par les bibliothèques dans leurs murs, en fonction de leur taille.

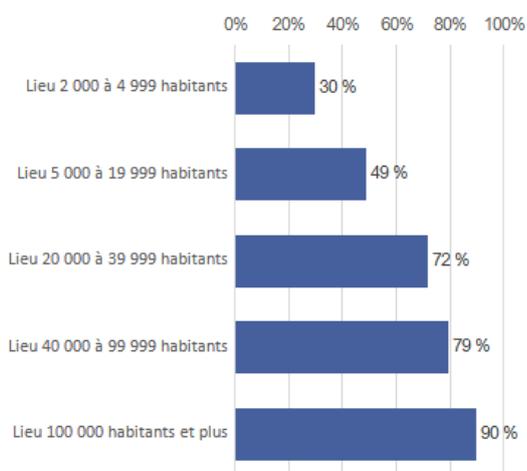
Séances de conte en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



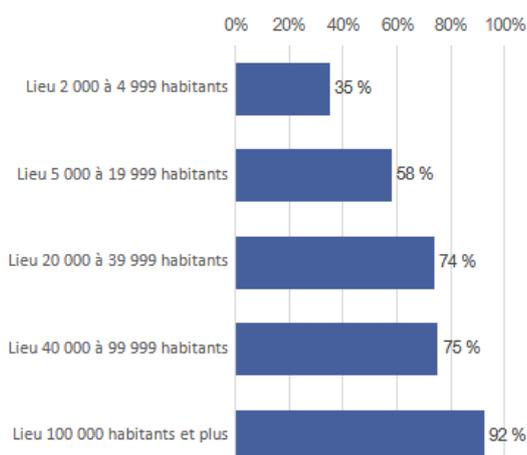
Expositions en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



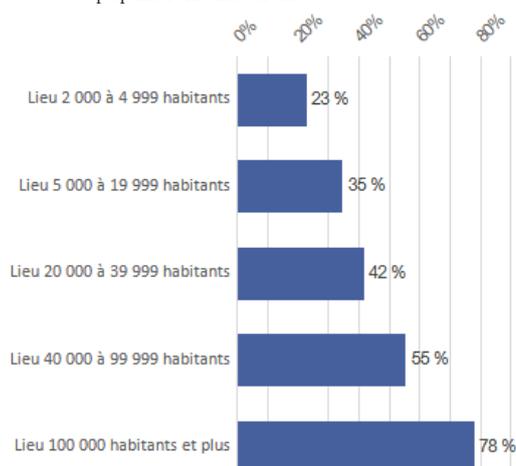
Concerts, projections en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



Clubs de lecteurs, ateliers d'écriture en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



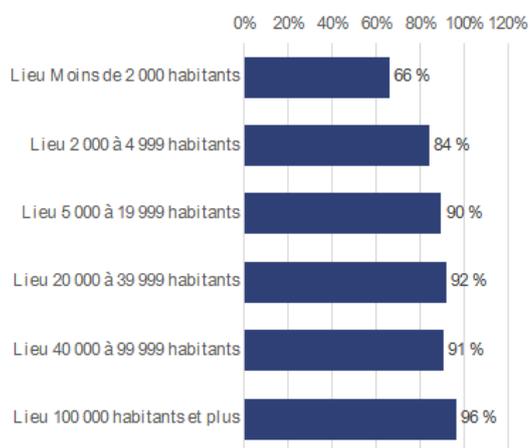
Fêtes, salon du livre, festivals en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



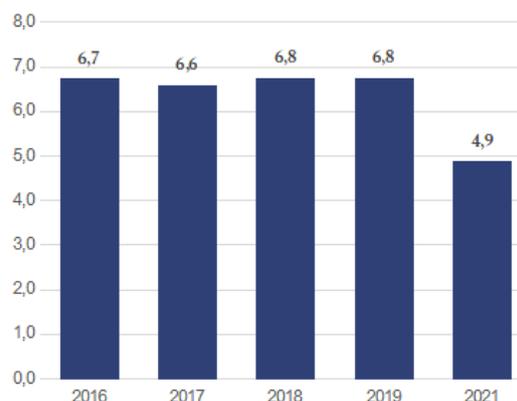
## Jeunesse

Comme en 2018, les écoles primaires sont les premiers partenaires des bibliothèques. Alors que l'existence de partenariats est habituellement fortement corrélée à la taille de la collectivité, une très grande majorité de bibliothèques met en oeuvre des partenariats avec des écoles primaires, quelle que soit la taille de la commune ou de l'EPCI desservi. 66 % des bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants sont concernées, alors que les établissements appartenant à cette tranche de population proposent habituellement moins de services et d'actions culturelles. Les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus sont, pour leur part, 87 % à mettre en oeuvre des partenariats avec les écoles primaires. Après une baisse pendant les années de crise sanitaire, ces chiffres ont presque retrouvé leur niveau de 2019 (malgré le changement de modèle de données). Le ratio de la population touchée pâtit encore des années de ralentissements des partenariats. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ce phénomène. Tout d'abord, la densité du maillage scolaire fait écho à celle des bibliothèques : il s'agit de deux équipements qui restent présents et ouverts dans les petites communes, ce qui augmente assez logiquement la possibilité d'une collaboration. Par ailleurs, l'expertise développée par les bibliothécaires dans le domaine de la littérature jeunesse et de la lecture plaisir, souvent dès la petite enfance, est un gage de qualité pour les partenariats noués avec l'institution scolaire.

Partenariat avec les écoles : évolution de la proportion des unités concernées



Population touchée par les partenariats avec l'école : évolution du ratio pour 100 habitants



En moyenne en 2021, dans le cadre des accueils de classe, 200 enfants ont été accueillis par bibliothèque, et ce chiffre monte à 430 si on restreint l'échantillon aux bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants. Si un grand nombre d'actions s'adresse à des enfants en âge d'être scolarisés, la tranche des 0-3 ans constitue également un public important pour les bibliothèques. Ainsi, 32 % des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants mettent en oeuvre un partenariat avec un service de la petite enfance. En revanche, les actions en direction des adolescents concernent un nombre moins important de bibliothèques que les actions en direction des écoles et de la petite enfance. Le nombre d'établissements concernés ainsi que la population touchée témoignent de la répartition plus inégale des lieux d'enseignement secondaire et supérieur, qui bénéficie aux bibliothèques desservant des populations supérieures à 20 000 habitants.

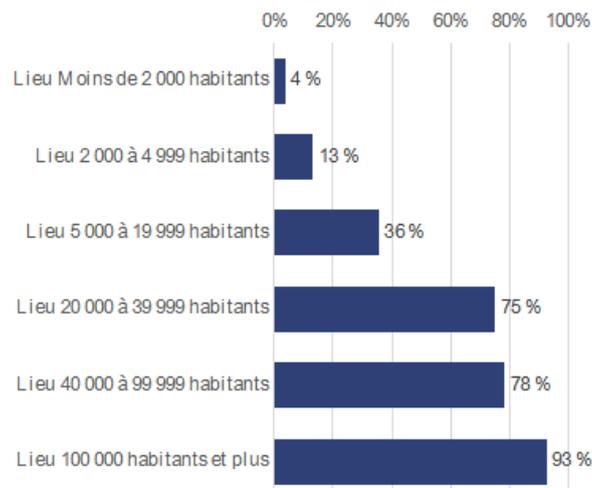
Actions des bibliothèques en direction des adolescents et des étudiants en 2021

Population couverte par la bibliothèque	Part des bibliothèques mettant en oeuvre des partenariats avec des collèges	Part des bibliothèques mettant en oeuvre des partenariats avec des lycées	Part des bibliothèques mettant en oeuvre des partenariats avec des établissements de l'enseignement supérieur
100000 habitants et plus	92 %	65 %	47 %
40000 à 99999 habitants	71 %	60 %	29 %
20000 à 39999 habitants	68 %	42 %	13 %
5000 à 19999 habitants	41 %	16 %	4 %
2000 à 4999 habitants	16 %	4 %	1 %
Ensemble des bibliothèques	31 %	13 %	4 %

## Hors les murs

Les actions hors les murs occupent un rôle important dans la mise en oeuvre par les bibliothèques d'une politique destinée à favoriser l'égalité d'accès au livre et à la lecture. Ce type d'action très répandu (13 % de l'ensemble des bibliothèques le proposent) permet de porter à la connaissance des non fréquentants l'offre des bibliothèques et facilite l'intervention des bibliothèques dans des espaces parfois éloignés géographiquement de l'équipement de lecture publique, compensant ainsi certains déficits en matière de desserte territoriale. Cette autre forme d'inscription des bibliothèques dans l'espace public peut enfin permettre de renforcer leur présence tout en donnant à voir une nouvelle image de leur action. Les bibliothèques sont très nombreuses à mettre en oeuvre ce type d'action, dans les grandes (93 %) comme dans les petites communes (4 %).

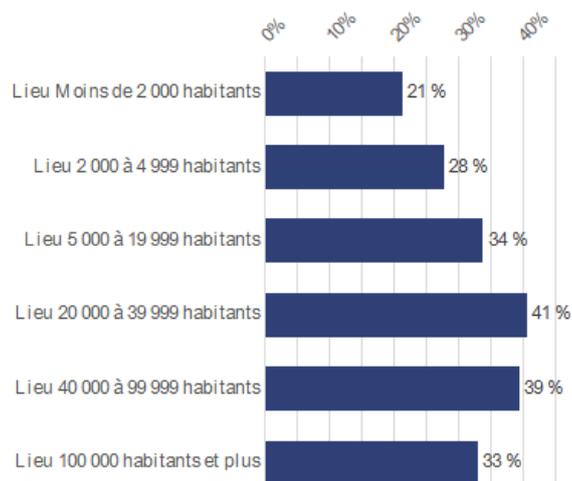
Actions hors les murs en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



## Portage à domicile

Un cas particulier de ces interventions hors les murs concerne le portage à domicile, très largement répandu, quelle que soit la taille de la commune concernée. Les services de portage de documents à domicile s'adressent généralement aux personnes ayant des difficultés à se déplacer (personnes âgées, en situation de handicap, n'ayant pas accès à un véhicule). La mise en oeuvre d'une telle offre peut se faire en partenariat avec des services médicaux ou sociaux pour définir un public-cible. En permettant un échange direct avec un agent de la bibliothèque, bénévole ou salarié, le portage à domicile peut contribuer à rompre l'isolement social. Ces services peuvent donc permettre de garantir un accès à la culture pour des publics empêchés, tout en participant à la cohésion sociale sur un territoire. En 2021, 31 % des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants ont déclaré proposer ce service. Si la proportion d'établissements pratiquant le portage à domicile tend à croître avec la population desservie, les petites collectivités ne sont pas en reste puisque 28 % des bibliothèques desservant entre 2 000 et 5 000 habitants incluent le portage à domicile dans leur offre. Ce service peut en effet être particulièrement pertinent dans les territoires où l'habitat est plus dispersé et l'accès aux transports publics moins aisé : 21 % des communes desservant moins de 2000 habitants le proposent également (sans qu'il soit possible de distinguer exactement les services relevant de la bibliothèque départementale).

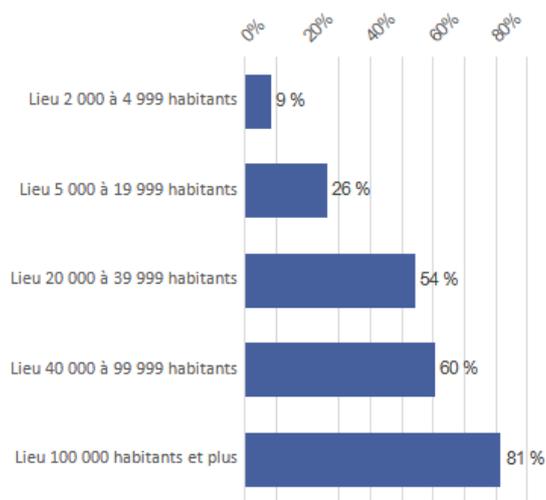
Portage à domicile en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



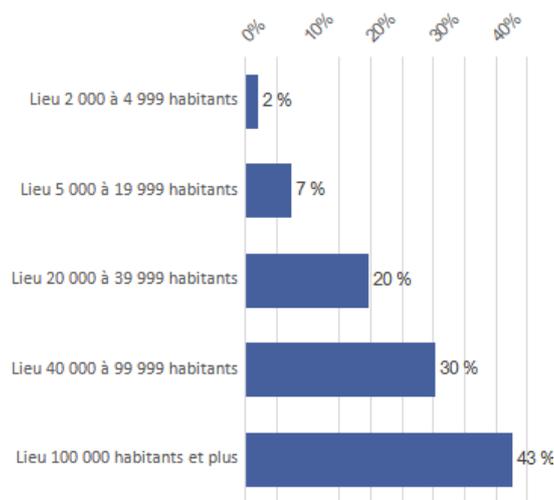
## Cohésion sociale

Si une très forte majorité de bibliothèques met en oeuvre des actions dans le domaine de la jeunesse, proposer des actions en direction d'autres publics spécifiques semble moins répandu, en particulier dans les petites communes. Mettre en oeuvre des actions en direction de publics spécifiques nécessite l'élaboration de partenariats associatifs ou institutionnels. La présence de personnel formé pouvant assurer la coordination de ces actions est également un facteur important de réussite. Enfin, la préparation et la mise en oeuvre de ces actions demande un temps de travail conséquent. Les grandes collectivités, disposant de moyens supplémentaires pour employer du personnel qualifié et plus susceptible d'atteindre un nombre suffisant de salariés, parviennent donc logiquement à développer davantage d'offres en direction de ces publics. Noter que seuls les lieux desservant plus de 2 000 habitants ont été pris en compte dans les graphiques suivants. Les moyennes nationales de ces différentes actions en direction de publics spécifiques sont relativement basses, et ne reflètent pas les très fortes disparités, qui sont liées avant tout à la population desservie par la bibliothèque : 20 % des bibliothèques proposent des actions et des services spécifiquement en direction des personnes âgées, 6 % en direction des personnes en recherche d'emploi, 16 % à destination des publics en situation de handicap, 6 % en faveur des personnes en situation d'illettrisme, et 10 % en direction des publics allophones. Cette situation très contrastée se reflète dans la proportion des établissements capables de mettre en oeuvre des partenariats

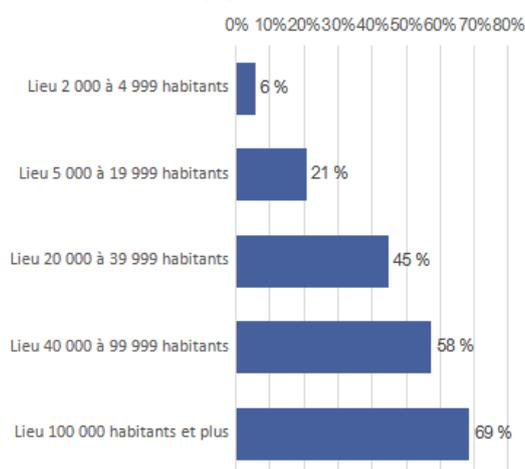
Actions et services à destination des personnes âgées en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



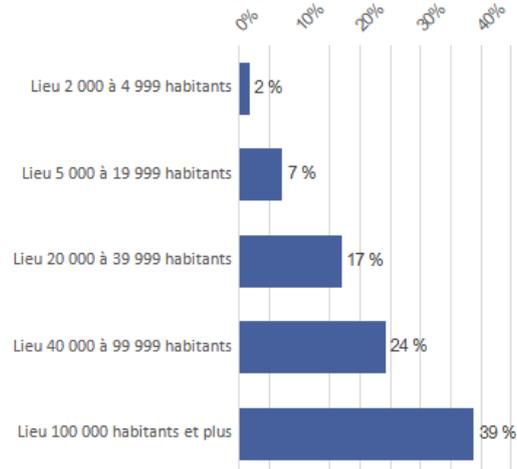
Actions et services à destination des personnes en recherche d'emploi en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



Actions et services à destination des personnes en situation de handicap en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies

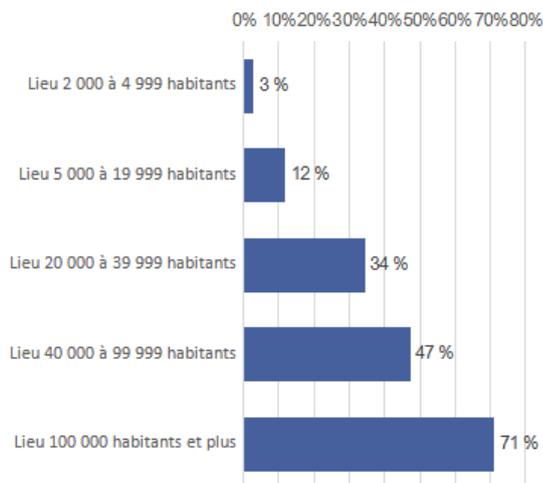


Actions et services à destination des personnes en situation d'illettrisme en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies

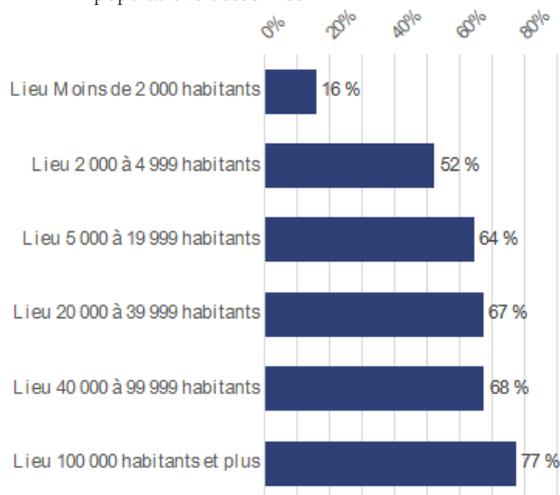


avec différentes structures sociales : les bibliothèques sont plus susceptibles d'être partenaires de centres de loisirs (31 % en moyenne nationale) ou de maisons de retraite (16 %) que de centres sociaux (10 %), prisons (1 %) ou hôpitaux (2 %), quelle que soit la taille de la population desservie.

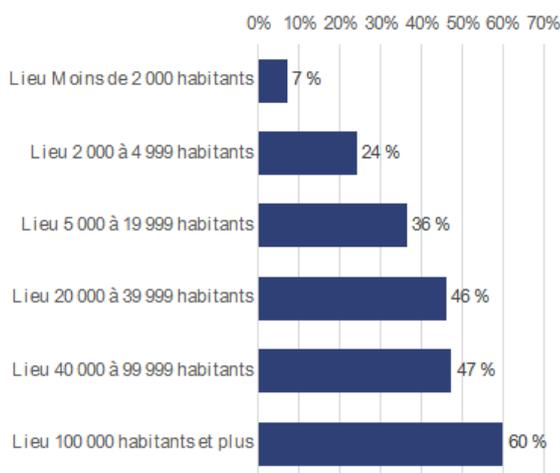
Actions et services à destination des personnes non francophones en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



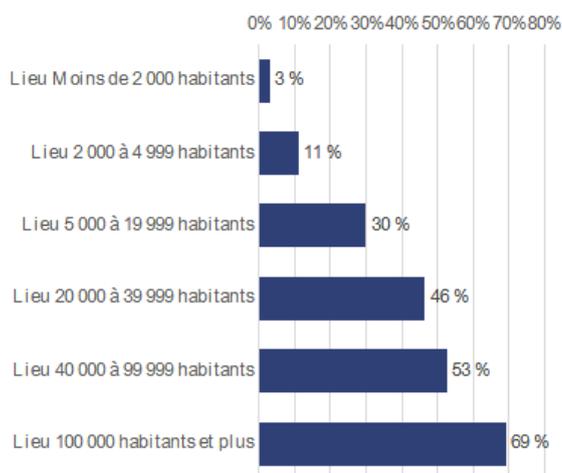
Partenariat avec des centres de loisirs en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



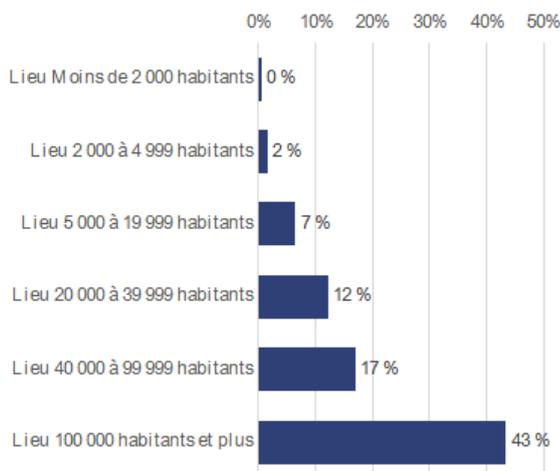
Partenariat avec des maisons de retraite en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



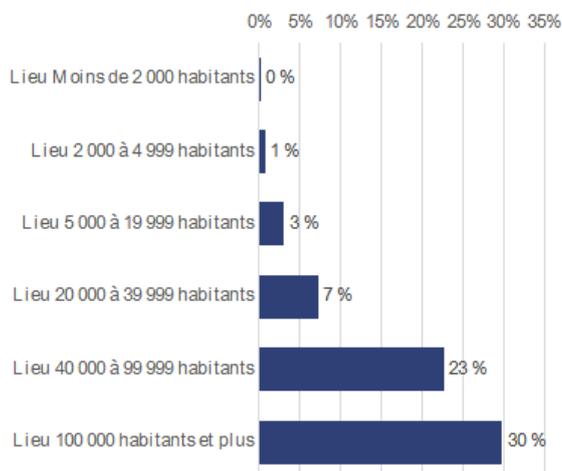
Partenariat avec des centres sociaux en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



Partenariat avec des hôpitaux en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



Partenariat avec des prisons en 2021, proportion des unités concernées, selon les populations desservies



# Profils moyens

La mise en place du nouveau schéma d'analyse des lieux de lecture publique a conduit à substituer le concept des « Unités administratives » (UA) au profit de celui des « Unités de coopération » (UC). La production des résultats par profil moyen ne peut donc plus être réalisée selon les précédentes méthodes. Pour ce chapitre, le rapport sur l'activité 2021 retient dorénavant les contours des Unités de coopération, étendus par abus de langage aux unités constituées d'un seul lieu de lecture, ou unités mono-lieux (UM). Dans cette vision élargie, les Unités de coopération correspondent au concept le plus proche de celui des anciennes Unités administratives. Dernière remarque, un nouveau profil a été intégré pour décrire les unités desservant 25 000 à 35 000 habitants.

<b>Profil de l'Unité de Coopération (au sens élargi)</b>	<b>Population couverte, tranche retenue</b>	<b>Nombre de réponses analysées (non pondéré)</b>
Établissement couvrant une population moyenne de <b>500 habitants</b>	<b>250 à 750 habitants</b>	<b>1 880</b> (soit 1 880 lieux de lecture)
Établissement couvrant une population moyenne de <b>1 000 habitants</b>	<b>750 à 1 500 habitants</b>	<b>1 885</b> (soit 1 927 lieux de lecture)
Établissement couvrant une population moyenne de <b>2 000 habitants</b>	<b>1 500 à 2 500 habitants</b>	<b>1 272</b> (soit 1 310 lieux de lecture)
Établissement couvrant une population moyenne de <b>3 000 habitants</b>	<b>2 500 à 4 000 habitants</b>	<b>837</b> (soit 895 lieux de lecture)
Établissement couvrant une population moyenne de <b>5 000 habitants</b>	<b>4 000 à 6 000 habitants</b>	<b>591</b> (soit 826 lieux de lecture)
Établissement couvrant une population moyenne de <b>10 000 habitants</b>	<b>8 000 à 12 000 habitants</b>	<b>354</b> (soit 804 lieux de lecture)
Établissement couvrant une population moyenne de <b>15 000 habitants</b>	<b>13 000 à 17 000 habitants</b>	<b>151</b> (soit 502 lieux de lecture)
Établissement couvrant une population moyenne de <b>20 000 habitants</b>	<b>15 000 à 25 000 habitants</b>	<b>277</b> (soit 1 234 lieux de lecture)
Établissement couvrant une population moyenne de <b>30 000 habitants</b>	<b>25 000 à 35 000 habitants</b>	<b>140</b> (soit 792 lieux de lecture)
Établissement couvrant une population moyenne de <b>35 000 habitants</b>	<b>30 000 à 40 000 habitants</b>	<b>94</b> (soit 549 lieux de lecture)
Établissement couvrant une population moyenne de <b>50 000 habitants</b>	<b>40 000 à 60 000 habitants</b>	<b>94</b> (soit 558 lieux de lecture)
Établissement couvrant une population moyenne de <b>70 000 habitants</b>	<b>60 000 à 80 000 habitants</b>	<b>50</b> (soit 434 lieux de lecture)
Établissement couvrant une population moyenne de <b>85 000 habitants</b>	<b>70 000 à 100 000 habitants</b>	<b>47</b> (soit 475 lieux de lecture)
Établissement couvrant une population moyenne de <b>100 000 habitants</b>	<b>80 000 à 125 000 habitants</b>	<b>48</b> (soit 610 lieux de lecture)
Établissement couvrant une population moyenne de <b>150 000 habitants</b>	<b>125 000 à 175 000 habitants</b>	<b>24</b> (soit 286 lieux de lecture)
Établissement couvrant une population moyenne de <b>200 000 habitants</b>	<b>150 000 à 250 000 habitants</b>	<b>26</b> (soit 319 lieux de lecture)

## ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 500 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations de 250 à 750 habitants

Nombre d'établissements analysés : 1 880

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

Une valeur nulle, signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0, n'est pas affichée.

(b) Traitement OLP 2021

(c) Traitement OLP 2021

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

### REPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)

Part des bibliothèques de niveau 1	2 %
Part des bibliothèques de niveau 2	2 %
Part des bibliothèques de niveau 3	22 %
Part des PAL	74 %
Total	100 %

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

Nombre de livres	1 900
<i>soit pour 100 habitants</i>	374
Nombre de documents sonores	18
<i>soit pour 100 habitants</i>	3,6
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	23 %
Nombre de documents vidéo	14
<i>soit pour 100 habitants</i>	2,8
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	16 %

### LES ACQUISITIONS (c)

Dépenses d'acquisition	870 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	173 €
Nombre de livres	87
Nombre de documents sonores	1
Nombre de documents vidéo	1

### LE PERSONNEL - agents salariés (c)

Dépenses de personnel	3 500 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	698 €
Nombre d'emplois	0,3
Nombre d'ETPT	0,1

### LE PUBLIC ET LE PRET (c)

Nombre d'inscrits emprunteurs	71
Taux d'inscrits emprunteurs (d)	14 %
Nombre total de prêts	1 000
dont nombre de prêts de livres	960

### LES HORAIRES (c)

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	6:40
--	------

### LES LOCAUX (c)

Surface des locaux en m <sup>2</sup>	50
<i>soit pour 100 habitants</i>	9,9
Nombre de lieux au sein de l'unité	1,0
Nombre de places assises	10

Moyenne 2021	Médiane 2021 (a)
--------------	------------------

1 500

400 €

55

51

10 %

700

650

4:00

42

1,0

8

## ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 1 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations de 750 à 1 500 habitants

Nombre d'établissements analysés : 1 885

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

Une valeur nulle, signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0, n'est pas affichée.

(b) Traitement OLP 2021

(c) Traitement OLP 2021

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

### REPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)

Part des bibliothèques de niveau 1	5 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	8 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	34 %	
Part des PAL	53 %	
Total	100 %	

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

	Moyenne 2021	Médiane 2021 (a)
Nombre de livres	3 500	3 000
<i>soit pour 100 habitants</i>	323	
Nombre de documents sonores	48	
<i>soit pour 100 habitants</i>	4,5	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	34 %	
Nombre de documents vidéo	31	
<i>soit pour 100 habitants</i>	2,9	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	22 %	

### LES ACQUISITIONS (c)

Dépenses d'acquisition	1 800 €	1 200 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	171 €	
Nombre de livres	180	150
Nombre de documents sonores	1	
Nombre de documents vidéo	2	

### LE PERSONNEL - agents salariés (c)

Dépenses de personnel	9 200 €	
<i>soit pour 100 habitants</i>	854 €	
Nombre d'emplois	0,6	
Nombre d'ETPT	0,3	

### LE PUBLIC ET LE PRET (c)

Nombre d'inscrits emprunteurs	140	100
Taux d'inscrits emprunteurs (d)	13 %	9 %
Nombre total de prêts	2 400	1 700
dont nombre de prêts de livres	2 200	1 600

### LES HORAIRES (c)

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	8:00	6:00
--	------	------

### LES LOCAUX (c)

Surface des locaux en m <sup>2</sup>	85	70
<i>soit pour 100 habitants</i>	7,8	
Nombre de lieux au sein de l'unité	1,0	1,0
Nombre de places assises	14	12

## ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 2 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations de 1 500 à 2 500 habitants

Nombre d'établissements analysés : 1 272

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

Une valeur nulle, signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0, n'est pas affichée.

(b) Traitement OLP 2021

(c) Traitement OLP 2021

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

### REPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)

Part des bibliothèques de niveau 1	15 %
Part des bibliothèques de niveau 2	18 %
Part des bibliothèques de niveau 3	30 %
Part des PAL	36 %
Total	100 %

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

Nombre de livres	5 600	5 200
<i>soit pour 100 habitants</i>	292	
Nombre de documents sonores	160	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	8,2	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	51 %	
Nombre de documents vidéo	110	
<i>soit pour 100 habitants</i>	5,6	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	37 %	

### LES ACQUISITIONS (c)

Dépenses d'acquisition	4 100 €	2 900 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	210 €	
Nombre de livres	330	280
Nombre de documents sonores	4	
Nombre de documents vidéo	7	

### LE PERSONNEL - agents salariés (c)

Dépenses de personnel	19 600 €	10 400 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 013 €	
Nombre d'emplois	1,0	1,0
Nombre d'ETPT	0,6	0,5

### LE PUBLIC ET LE PRET (c)

Nombre d'inscrits emprunteurs	240	190
Taux d'inscrits emprunteurs (d)	12 %	10 %
Nombre total de prêts	5 300	3 900
dont nombre de prêts de livres	4 700	3 600

### LES HORAIRES (c)

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	11:10	9:00
--	-------	------

### LES LOCAUX (c)

Surface des locaux en m <sup>2</sup>	130	110
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,9	
Nombre de lieux au sein de l'unité	1,0	1,0
Nombre de places assises	18	16

## ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 3 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations de 2 500 à 4 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 837

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

Une valeur nulle, signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0, n'est pas affichée.

(b) Traitement OLP 2021

(c) Traitement OLP 2021

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

### REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)

Part des bibliothèques de niveau 1	24 %
Part des bibliothèques de niveau 2	22 %
Part des bibliothèques de niveau 3	28 %
Part des PAL	26 %
Total	100 %

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

Nombre de livres	8 700
<i>soit pour 100 habitants</i>	275
Nombre de documents sonores	400
<i>soit pour 100 habitants</i>	12,8
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	68 %
Nombre de documents vidéo	260
<i>soit pour 100 habitants</i>	8,2
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	52 %

### LES ACQUISITIONS (c)

Dépenses d'acquisition	6 900 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	220 €
Nombre de livres	500
Nombre de documents sonores	11
Nombre de documents vidéo	15

### LE PERSONNEL - agents salariés (c)

Dépenses de personnel	41 500 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 316 €
Nombre d'emplois	1,7
Nombre d'ETPT	1,3

### LE PUBLIC ET LE PRET (c)

Nombre d'inscrits emprunteurs	410
Taux d'inscrits emprunteurs (d)	13 %
Nombre total de prêts	10 000
dont nombre de prêts de livres	8 600

### LES HORAIRES (c)

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	15:40
--	-------

### LES LOCAUX (c)

Surface des locaux en m <sup>2</sup>	210
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,8
Nombre de lieux au sein de l'unité	1,1
Nombre de places assises	24

Moyenne 2021	Médiane 2021 (a)
--------------	------------------

## ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 5 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations de 4 000 à 6 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 591

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

Une valeur nulle, signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0, n'est pas affichée.

(b) Traitement OLP 2021

(c) Traitement OLP 2021

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

### REPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)

Part des bibliothèques de niveau 1	28 %
Part des bibliothèques de niveau 2	28 %
Part des bibliothèques de niveau 3	26 %
Part des PAL	18 %
Total	100 %

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

Nombre de livres	13 600	12 100
<i>soit pour 100 habitants</i>	277	
Nombre de documents sonores	830	200
<i>soit pour 100 habitants</i>	16,9	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	74 %	
Nombre de documents vidéo	560	130
<i>soit pour 100 habitants</i>	11,4	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	63 %	

### LES ACQUISITIONS (c)

Dépenses d'acquisition	12 700 €	10 500 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	259 €	
Nombre de livres	800	710
Nombre de documents sonores	26	
Nombre de documents vidéo	33	

### LE PERSONNEL - agents salariés (c)

Dépenses de personnel	79 100 €	65 400 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 613 €	
Nombre d'emplois	2,8	2,0
Nombre d'ETPT	2,3	2,0

### LE PUBLIC ET LE PRET (c)

Nombre d'inscrits emprunteurs	670	570
Taux d'inscrits emprunteurs (d)	14 %	12 %
Nombre total de prêts	18 300	15 400
dont nombre de prêts de livres	15 500	13 200

### LES HORAIRES (c)

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	19:50	19:50
--	-------	-------

### LES LOCAUX (c)

Surface des locaux en m <sup>2</sup>	340	280
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,9	
Nombre de lieux au sein de l'unité	1,4	1,0
Nombre de places assises	34	30

## ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 10 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations de 8 000 à 12 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 354

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

Une valeur nulle, signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0, n'est pas affichée.

(b) Traitement OLP 2021

(c) Traitement OLP 2021

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

### REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)

Part des bibliothèques de niveau 1	24 %
Part des bibliothèques de niveau 2	38 %
Part des bibliothèques de niveau 3	30 %
Part des PAL	9 %
Total	100 %

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

Nombre de livres	25 300	23 600
<i>soit pour 100 habitants</i>	261	
Nombre de documents sonores	2 300	1 200
<i>soit pour 100 habitants</i>	24,1	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	91 %	
Nombre de documents vidéo	1 300	900
<i>soit pour 100 habitants</i>	13,7	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	83 %	

### LES ACQUISITIONS (c)

Dépenses d'acquisition	27 200 €	22 400 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	280 €	
Nombre de livres	1 500	1 400
Nombre de documents sonores	75	18
Nombre de documents vidéo	82	47

### LE PERSONNEL - agents salariés (c)

Dépenses de personnel	179 000 €	156 000 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 842 €	
Nombre d'emplois	5,7	5,0
Nombre d'ETPT	4,9	4,4

### LE PUBLIC ET LE PRET (c)

Nombre d'inscrits emprunteurs	1 200	1 100
Taux d'inscrits emprunteurs (d)	13 %	11 %
Nombre total de prêts	39 900	33 600
dont nombre de prêts de livres	32 800	29 000

### LES HORAIRES (c)

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	24:40	24:00
--	-------	-------

### LES LOCAUX (c)

Surface des locaux en m <sup>2</sup>	680	600
<i>soit pour 100 habitants</i>	7,0	
Nombre de lieux au sein de l'unité	2,2	1,0
Nombre de places assises	61	50

## ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 15 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations de 13 000 à 17 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 151

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

Une valeur nulle, signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0, n'est pas affichée.

(b) Traitement OLP 2021

(c) Traitement OLP 2021

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

### REPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)

Part des bibliothèques de niveau 1	25 %
Part des bibliothèques de niveau 2	44 %
Part des bibliothèques de niveau 3	25 %
Part des PAL	6 %
Total	100 %

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

Nombre de livres	37 000	36 400
<i>soit pour 100 habitants</i>	247	
Nombre de documents sonores	4 100	2 300
<i>soit pour 100 habitants</i>	27,4	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	97 %	
Nombre de documents vidéo	2 000	1 500
<i>soit pour 100 habitants</i>	13,1	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	87 %	

### LES ACQUISITIONS (c)

Dépenses d'acquisition	40 500 €	35 700 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	270 €	
Nombre de livres	2 200	2 100
Nombre de documents sonores	120	70
Nombre de documents vidéo	130	90

### LE PERSONNEL - agents salariés (c)

Dépenses de personnel	280 000 €	239 000 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 871 €	
Nombre d'emplois	8,8	8,0
Nombre d'ETPT	7,4	6,4

### LE PUBLIC ET LE PRET (c)

Nombre d'inscrits emprunteurs	1 700	1 600
Taux d'inscrits emprunteurs (d)	11 %	11 %
Nombre total de prêts	59 500	52 200
dont nombre de prêts de livres	48 600	42 000

### LES HORAIRES (c)

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	27:00	26:00
--	-------	-------

### LES LOCAUX (c)

Surface des locaux en m <sup>2</sup>	1 100	1 000
<i>soit pour 100 habitants</i>	7,1	
Nombre de lieux au sein de l'unité	3,3	1,0
Nombre de places assises	94	84

## ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 20 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations de 15 000 à 25 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 277

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

Une valeur nulle, signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0, n'est pas affichée.

(b) Traitement OLP 2021

(c) Traitement OLP 2021

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

### REPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)

Part des bibliothèques de niveau 1	21 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	43 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	29 %	
Part des PAL	8 %	
Total	100 %	

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

	Moyenne 2021	Médiane 2021 (a)
Nombre de livres	49 100	46 900
<i>soit pour 100 habitants</i>	251	
Nombre de documents sonores	5 800	3 900
<i>soit pour 100 habitants</i>	29,5	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	98 %	
Nombre de documents vidéo	2 800	2 100
<i>soit pour 100 habitants</i>	14,4	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	90 %	

### LES ACQUISITIONS (c)

Dépenses d'acquisition	55 300 €	49 100 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	283 €	
Nombre de livres	2 900	2 600
Nombre de documents sonores	190	110
Nombre de documents vidéo	180	140

### LE PERSONNEL - agents salariés (c)

Dépenses de personnel	385 000 €	342 000 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 971 €	
Nombre d'emplois	11,9	11,0
Nombre d'ETPT	10,1	8,9

### LE PUBLIC ET LE PRET (c)

Nombre d'inscrits emprunteurs	2 300	2 200
Taux d'inscrits emprunteurs (d)	12 %	11 %
Nombre total de prêts	81 700	69 000
dont nombre de prêts de livres	65 000	54 300

### LES HORAIRES (c)

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	29:10	28:00
--	-------	-------

### LES LOCAUX (c)

Surface des locaux en m <sup>2</sup>	1 300	1 300
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,9	
Nombre de lieux au sein de l'unité	4,1	2,0
Nombre de places assises	120	110

## ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 30 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations de 25 000 à 35 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 140

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

Une valeur nulle, signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0, n'est pas affichée.

(b) Traitement OLP 2021

(c) Traitement OLP 2021

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

### REPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)

Part des bibliothèques de niveau 1	25 %
Part des bibliothèques de niveau 2	44 %
Part des bibliothèques de niveau 3	24 %
Part des PAL	7 %
Total	100 %

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

Nombre de livres	67 000	64 900
<i>soit pour 100 habitants</i>	229	
Nombre de documents sonores	9 200	7 600
<i>soit pour 100 habitants</i>	31,6	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	99 %	
Nombre de documents vidéo	4 600	3 800
<i>soit pour 100 habitants</i>	15,6	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	94 %	

### LES ACQUISITIONS (c)

Dépenses d'acquisition	77 200 €	68 000 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	264 €	
Nombre de livres	3 900	3 600
Nombre de documents sonores	290	200
Nombre de documents vidéo	260	250

### LE PERSONNEL - agents salariés (c)

Dépenses de personnel	585 000 €	562 000 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 998 €	
Nombre d'emplois	17,7	16,0
Nombre d'ETPT	15,4	14,0

### LE PUBLIC ET LE PRET (c)

Nombre d'inscrits emprunteurs	3 300	3 200
Taux d'inscrits emprunteurs (d)	11 %	11 %
Nombre total de prêts	123 000	115 000
dont nombre de prêts de livres	96 900	94 900

### LES HORAIRES (c)

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	34:00	33:00
--	-------	-------

### LES LOCAUX (c)

Surface des locaux en m <sup>2</sup>	2 100	2 000
<i>soit pour 100 habitants</i>	7,2	
Nombre de lieux au sein de l'unité	5,1	2,0
Nombre de places assises	160	150

## ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 35 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations de 30 000 à 40 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 94

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

Une valeur nulle, signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0, n'est pas affichée.

(b) Traitement OLP 2021

(c) Traitement OLP 2021

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

### REPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)

Part des bibliothèques de niveau 1  
Part des bibliothèques de niveau 2  
Part des bibliothèques de niveau 3  
Part des PAL  
Total

Moyenne 2021 | Médiane 2021 (a)

19 %  
48 %  
24 %  
9 %  
100 %

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

Nombre de livres  
*soit pour 100 habitants*  
Nombre de documents sonores  
*soit pour 100 habitants*  
Proportion d'établissements conservant des documents sonores  
Nombre de documents vidéo  
*soit pour 100 habitants*  
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo

79 700  
229  
9 500  
27,2  
100 %  
5 200  
14,8  
96 %

76 600

8 600

4 800

### LES ACQUISITIONS (c)

Dépenses d'acquisition  
*soit pour 100 habitants*  
Nombre de livres  
Nombre de documents sonores  
Nombre de documents vidéo

88 500 €  
254 €  
4 500  
310  
300

84 800 €  
  
4 300  
290  
320

### LE PERSONNEL - agents salariés (c)

Dépenses de personnel  
*soit pour 100 habitants*  
Nombre d'emplois  
Nombre d'ETPT

697 000 €  
2 001 €  
20,4  
17,9

654 000 €  
  
19,0  
16,5

### LE PUBLIC ET LE PRET (c)

Nombre d'inscrits emprunteurs  
Taux d'inscrits emprunteurs (d)  
Nombre total de prêts  
dont nombre de prêts de livres

3 700  
11 %  
145 000  
113 000

3 600  
10 %  
130 000  
110 000

### LES HORAIRES (c)

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire

34:00

33:30

### LES LOCAUX (c)

Surface des locaux en m<sup>2</sup>  
*soit pour 100 habitants*  
Nombre de lieux au sein de l'unité  
Nombre de places assises

2 400  
7,0  
5,3  
190

2 200  
  
2,0  
170

## ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 50 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations de 40 000 à 60 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 94

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

Une valeur nulle, signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0, n'est pas affichée.

(b) Traitement OLP 2021

(c) Traitement OLP 2021

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

### REPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)

Part des bibliothèques de niveau 1  
Part des bibliothèques de niveau 2  
Part des bibliothèques de niveau 3  
Part des PAL  
Total

Moyenne 2021 | Médiane 2021 (a)

29 %  
49 %  
15 %  
7 %  
100 %

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

Nombre de livres  
*soit pour 100 habitants*  
Nombre de documents sonores  
*soit pour 100 habitants*  
Proportion d'établissements conservant des documents sonores  
Nombre de documents vidéo  
*soit pour 100 habitants*  
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo

117 000  
240  
15 600  
32,0  
100 %  
8 400  
17,2  
100 %

117 000  
14 800  
7 500

### LES ACQUISITIONS (c)

Dépenses d'acquisition  
*soit pour 100 habitants*  
Nombre de livres  
Nombre de documents sonores  
Nombre de documents vidéo

133 000 €  
273 €  
6 300  
460  
480

128 000 €  
5 900  
400  
490

### LE PERSONNEL - agents salariés (c)

Dépenses de personnel  
*soit pour 100 habitants*  
Nombre d'emplois  
Nombre d'ETPT

1 009 000 €  
2 073 €  
29,1  
25,9

988 000 €  
29,0  
25,5

### LE PUBLIC ET LE PRET (c)

Nombre d'inscrits emprunteurs  
Taux d'inscrits emprunteurs (d)  
Nombre total de prêts  
dont nombre de prêts de livres

5 300  
11 %  
206 000  
158 000

5 000  
11 %  
190 000  
151 000

### LES HORAIRES (c)

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire

38:30 | 38:00

### LES LOCAUX (c)

Surface des locaux en m<sup>2</sup>  
*soit pour 100 habitants*  
Nombre de lieux au sein de l'unité  
Nombre de places assises

3 400  
7,1  
5,7  
250

3 300  
4,0  
230

## ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 70 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations de 60 000 à 80 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 50

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

Une valeur nulle, signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0, n'est pas affichée.

(b) Traitement OLP 2021

(c) Traitement OLP 2021

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

### REPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)

Part des bibliothèques de niveau 1  
Part des bibliothèques de niveau 2  
Part des bibliothèques de niveau 3  
Part des PAL  
Total

Moyenne 2021

Médiane 2021 (a)

25 %  
54 %  
19 %  
2 %  
100 %

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

Nombre de livres  
*soit pour 100 habitants*  
Nombre de documents sonores  
*soit pour 100 habitants*  
Proportion d'établissements conservant des documents sonores  
Nombre de documents vidéo  
*soit pour 100 habitants*  
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo

157 000  
227  
21 000  
30,4  
100 %  
13 400  
19,4  
100 %

150 000  
19 800  
12 400

### LES ACQUISITIONS (c)

Dépenses d'acquisition  
*soit pour 100 habitants*  
Nombre de livres  
Nombre de documents sonores  
Nombre de documents vidéo

175 000 €  
254 €  
9 100  
660  
720

171 000 €  
8 400  
640  
670

### LE PERSONNEL - agents salariés (c)

Dépenses de personnel  
*soit pour 100 habitants*  
Nombre d'emplois  
Nombre d'ETPT

1 351 000 €  
1 953 €  
41,7  
36,1

1 243 000 €  
42,0  
33,9

### LE PUBLIC ET LE PRET (c)

Nombre d'inscrits emprunteurs  
Taux d'inscrits emprunteurs (d)  
Nombre total de prêts  
dont nombre de prêts de livres

7 100  
10 %  
293 000  
227 000

6 500  
10 %  
278 000  
219 000

### LES HORAIRES (c)

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire

42:20

42:00

### LES LOCAUX (c)

Surface des locaux en m<sup>2</sup>  
*soit pour 100 habitants*  
Nombre de lieux au sein de l'unité  
Nombre de places assises

4 800  
7,0  
8,6  
360

4 500  
5,0  
350

## ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 85 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations de 70 000 à 100 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 47

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

Une valeur nulle, signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0, n'est pas affichée.

(b) Traitement OLP 2021

(c) Traitement OLP 2021

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

### REPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)

Part des bibliothèques de niveau 1  
Part des bibliothèques de niveau 2  
Part des bibliothèques de niveau 3  
Part des PAL  
Total

Moyenne 2021	Médiane 2021 (a)
25 %	
50 %	
15%	
9 %	
100 %	

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

Nombre de livres  
*soit pour 100 habitants*  
Nombre de documents sonores  
*soit pour 100 habitants*  
Proportion d'établissements conservant des documents sonores  
Nombre de documents vidéo  
*soit pour 100 habitants*  
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo

196 000	189 000
235	
26 100	24 600
31,3	
100 %	
14 900	15 000
17,9	
98 %	

### LES ACQUISITIONS (c)

Dépenses d'acquisition  
*soit pour 100 habitants*  
Nombre de livres  
Nombre de documents sonores  
Nombre de documents vidéo

207 000 €	193 000 €
248 €	
10 500	10 100
760	720
790	750

### LE PERSONNEL - agents salariés (c)

Dépenses de personnel  
*soit pour 100 habitants*  
Nombre d'emplois  
Nombre d'ETPT

1 651 000 €	1 496 000 €
1 975 €	
51,6	52,0
44,8	43,7

### LE PUBLIC ET LE PRET (c)

Nombre d'inscrits emprunteurs  
Taux d'inscrits emprunteurs (d)  
Nombre total de prêts  
dont nombre de prêts de livres

8 500	7 700
10 %	9 %
342 000	299 000
266 000	234 000

### LES HORAIRES (c)

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire

42:50	43:50
-------	-------

### LES LOCAUX (c)

Surface des locaux en m<sup>2</sup>  
*soit pour 100 habitants*  
Nombre de lieux au sein de l'unité  
Nombre de places assises

5 900	6 000
7,0	
9,8	7,0
440	380

## ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 100 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations de 80 000 à 125 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 48

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

Une valeur nulle, signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0, n'est pas affichée.

(b) Traitement OLP 2021

(c) Traitement OLP 2021

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

### REPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)

Part des bibliothèques de niveau 1	31 %
Part des bibliothèques de niveau 2	38 %
Part des bibliothèques de niveau 3	19 %
Part des PAL	12 %
Total	100 %

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

Nombre de livres	253 000	222 000
<i>soit pour 100 habitants</i>	251	
Nombre de documents sonores	29 700	29 800
<i>soit pour 100 habitants</i>	29,5	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100 %	
Nombre de documents vidéo	15 500	15 000
<i>soit pour 100 habitants</i>	15,4	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	98 %	

### LES ACQUISITIONS (c)

Dépenses d'acquisition	257 000 €	242 000 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	255 €	
Nombre de livres	13 100	12 500
Nombre de documents sonores	900	830
Nombre de documents vidéo	970	930

### LE PERSONNEL - agents salariés (c)

Dépenses de personnel	1 995 000 €	1 949 000 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 982 €	
Nombre d'emplois	60,7	58,1
Nombre d'ETPT	53,7	50,1

### LE PUBLIC ET LE PRET (c)

Nombre d'inscrits emprunteurs	11 400	10 500
Taux d'inscrits emprunteurs (d)	11 %	11 %
Nombre total de prêts	415 000	374 000
dont nombre de prêts de livres	325 000	283 000

### LES HORAIRES (c)

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	45:20	49:10
--	-------	-------

### LES LOCAUX (c)

Surface des locaux en m <sup>2</sup>	7 400	6 500
<i>soit pour 100 habitants</i>	7,3	
Nombre de lieux au sein de l'unité	11,5	9,0
Nombre de places assises	540	520

## ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 150 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations de 125 000 à 175 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 24

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

Une valeur nulle, signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0, n'est pas affichée.

(b) Traitement OLP 2021

(c) Traitement OLP 2021

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

### REPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)

Part des bibliothèques de niveau 1	40 %
Part des bibliothèques de niveau 2	34 %
Part des bibliothèques de niveau 3	27 %
Part des PAL	0 %
Total	100 %

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

Nombre de livres	375 000	354 000
<i>soit pour 100 habitants</i>	255	
Nombre de documents sonores	48 000	48 800
<i>soit pour 100 habitants</i>	32,7	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100 %	
Nombre de documents vidéo	26 500	28 000
<i>soit pour 100 habitants</i>	18	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	100 %	

### LES ACQUISITIONS (c)

Dépenses d'acquisition	379 000 €	349 000 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	258 €	
Nombre de livres	19 300	18 600
Nombre de documents sonores	1 600	1 400
Nombre de documents vidéo	1 600	1 600

### LE PERSONNEL - agents salariés (c)

Dépenses de personnel	3 303 000 €	3 330 000 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 248 €	
Nombre d'emplois	93,6	95,1
Nombre d'ETPT	82,3	84,1

### LE PUBLIC ET LE PRET (c)

Nombre d'inscrits emprunteurs	16 900	14 100
Taux d'inscrits emprunteurs (d)	12 %	10 %
Nombre total de prêts	684 000	610 000
dont nombre de prêts de livres	496 000	477 000

### LES HORAIRES (c)

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	48:20	49:20
--	-------	-------

### LES LOCAUX (c)

Surface des locaux en m <sup>2</sup>	11 900	9 900
<i>soit pour 100 habitants</i>	8,1	
Nombre de lieux au sein de l'unité	12,1	10,0
Nombre de places assises	710	740

## ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 200 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations de 150 000 à 250 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 26

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

Une valeur nulle, signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0, n'est pas affichée.

(b) Traitement OLP 2021

(c) Traitement OLP 2021

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

### REPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)

Part des bibliothèques de niveau 1	33 %
Part des bibliothèques de niveau 2	50 %
Part des bibliothèques de niveau 3	12 %
Part des PAL	5 %
Total	100 %

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

Nombre de livres	401 000	419 000
<i>soit pour 100 habitants</i>	211	
Nombre de documents sonores	50 800	50 500
<i>soit pour 100 habitants</i>	26,7	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100 %	
Nombre de documents vidéo	28 500	30 000
<i>soit pour 100 habitants</i>	15,0	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	100 %	

### LES ACQUISITIONS (c)

Dépenses d'acquisition	456 000 €	472 000 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	240 €	
Nombre de livres	21 400	20 500
Nombre de documents sonores	1 700	1 500
Nombre de documents vidéo	1 800	1 800

### LE PERSONNEL - agents salariés (c)

Dépenses de personnel	3 471 000 €	3 648 000 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 826 €	
Nombre d'emplois	99,8	96,0
Nombre d'ETPT	89,2	91,6

### LE PUBLIC ET LE PRET (c)

Nombre d'inscrits emprunteurs	17 900	16 900
Taux d'inscrits emprunteurs (d)	9 %	9 %
Nombre total de prêts	720 000	698 000
dont nombre de prêts de livres	525 000	506 000

### LES HORAIRES (c)

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	48:20	49:40
--	-------	-------

### LES LOCAUX (c)

Surface des locaux en m <sup>2</sup>	12 900	11 600
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,8	
Nombre de lieux au sein de l'unité	12,2	11,3
Nombre de places assises	800	770

# Annexes

## Glossaire

Dans la mesure du possible, ces définitions reprennent celles de la norme ISO 2789 « Statistiques internationales de bibliothèques » dans sa version actualisée en juin 2024 par l'AFNOR. Les entrées spécifiques à cette synthèse sont signalées par un astérisque \*.

**Bibliothèque** : organisation ou partie d'organisation, dont le but principal est de faciliter l'utilisation des ressources documentaires, des services et des équipements adaptés aux besoins d'information, de recherche, d'éducation, de culture et de loisirs de ses usagers

**Établissement de lecture publique (ELP)\*** : bibliothèque générale ou médiathèque ouverte au public, qui dessert l'ensemble de la population d'une communauté locale ou territoriale et qui est habituellement financée, en totalité ou en partie, par des fonds publics

**Lieu de lecture (LL\*)** : bâtiment, ou portion de bâtiment de bibliothèque ou de médiathèque, dédié à la lecture publique

**Observatoire de la lecture publique (OLP)\*** : équipe du Service du livre et de la lecture, en charge des enquêtes et des études sur les bibliothèques au sein du ministère de la Culture

**OLP21\*** : abréviation pour désigner l'enquête annuelle réalisée par l'Observatoire de la lecture publique à partir des données de l'activité des bibliothèques territoriales pendant l'année 2021

**Neoscrib\*** : application de saisie des données utilisée pour l'enquête annuelle sur l'activité des bibliothèques territoriales

**Point d'accès au livre (PAL)** : point de desserte à l'extérieur des locaux de la bibliothèque où un service déterminé est régulièrement offert aux usagers (comme le prêt de documents)

**Service du livre et de la lecture (SLL)\*** : service de la Direction générale des médias et des industries culturelles, en charge de l'économie du livre et des bibliothèques publiques au ministère de la Culture

**Unité administrative (UA)** : bibliothèque indépendante ou groupe de bibliothèques relevant d'une direction ou d'une administration unique

**Unité de coopération (UC)\*** : réseau administratif ou professionnel regroupant plusieurs bibliothèques ou médiathèques

## Données extrapolées

L'extrapolation des principaux résultats de l'enquête annuelle constitue toujours une démarche délicate. La technique est fondamentalement simple puisqu'elle repose sur la multiplication des valeurs moyennes observées dans l'échantillon pondéré pris en compte par le nombre total d'établissements. La qualité des estimations des valeurs moyennes est liée aux taux de réponse et aux choix méthodologiques des phases d'apurement. Ces valeurs peuvent donc subir quelques variations techniques dans le temps. Le nombre d'établissements pris en compte est à l'évidence central pour l'exercice d'extrapolation. Pour les travaux de 2010 à 2015, le schéma de base était partiel (malgré une amélioration au fil du temps) imposant d'estimer le nombre d'établissements pour les départements non partenaires. Ces travaux estimatifs concluaient à l'existence d'environ 16 000 à 16 500 UA et la méthodologie n'a pas été revue malgré l'intégration de nouveaux départements partenaires. Cette situation a conduit à une surestimation du nombre d'UA. Pour 2012, on estimait le nombre d'UA à 16 300. Pour 2015 l'estimation se plaçait à 16 500 pour culminer à 16 900 lors de l'analyse 2016. Cette dernière hausse a incité le ministère à interroger la méthode, débouchant sur le constat d'une surestimation du nombre d'UA, la valeur probable étant définie à cette date à 15 000 UA. En 2016, comme pour les années suivantes de 2017 et 2018, il avait été décidé de maintenir un affichage à 16 500 UA, soit un nombre supérieur de 9 % à la réalité.

OLP	Nombre de codes UA présents dans les tables remises par le SLL à TMO	Nombre estimé d'UA (et publié)
2011	8 321	16 300
2012	9 381	16 300
2013	9 812	16 300
2014	10 521	16 100
2015	12 244	16 500
2016	13 916	16 500
2017	12 650	16 500
2018	12 249	16 500

Ainsi, les extrapolations de 2016 ont continué à afficher le nombre de 16 500 UA. Pour réduire les effets de cette difficulté, on a appliqué les évolutions 2015 / 2016, telles que mesurées sur les établissements de lecture publique (ELP) répondants, aux extrapolations 2015. Des démarches largement similaires ont été reconduites pour 2017 et 2018. Malgré ces efforts, on peut penser que les extrapolations étaient surestimées globalement de 5 à 9 %. La mise en place du nouveau mode de collecte lors de l'enquête 2019 apporte de nouvelles transformations massives. Dans ce cadre, les niveaux UA, UC et lieux ont été produits, avec un volume estimé de 12 488 UA (soit sensiblement moins que la précédente estimation revue à la baisse, environ 15 000). Ce constat revient à dire que dès l'enquête 2015, nous disposions de la liste quasi exhaustive des UA alors que nous pensions qu'elle n'était que partielle. Pour l'enquête 2019 et du point de vue de l'exercice d'extrapolation, deux approches pouvaient s'envisager :

- Multiplication du nombre total d'UA (12 488) par les valeurs moyennes observées sur les 10 325 UA prises en compte lors des analyses ;
- Multiplication du nombre total de lieux (15 525) par les valeurs moyennes observées sur les 12 917 lieux pris en compte lors des analyses.

La seconde approche selon les lieux propose des résultats extrapolés en moyenne supérieurs de 4 % à ceux de l'approche UA (allant de -1 % à +7 %). La seconde approche a donc été retenue pour ne pas trop s'écarter des données 2018. En comparant les résultats 2019 ainsi obtenus à ceux de 2018, on observe des variations sensibles allant de -23 % à +31 % mais une tendance moyenne de -2 %. Les tableaux suivants rendent compte de ces évolutions, entre 2017 et 2019, puis entre 2017 et 2021. NB : Le niveau UA a été totalement abandonné lors des traitements des indicateurs. Il n'y a alors plus d'alternative, conduisant à simplement multiplier les valeurs moyennes observés au niveau lieu par 15 543 lieux.

## OLP données extrapolées, valeurs de 2017 à 2019

		2017 publié	2018 publié	2019 proposé	Ecart 2019 / 2018
D128	Collections, livres imprimés	157 900 000	159 500 000	152 600 000	-4 %
D129	Acquisitions, livres imprimés	8 200 000	8 200 000	8 000 000	-2 %
D409	Collections documents sonores	16 200 000	16 300 000	16 400 000	1 %
D410	Acquisitions documents sonores	650 000	630 000	600 000	-5 %
D411	Collections documents vidéo	7 300 000	7 600 000	8 000 000	5 %
D412	Acquisitions de documents vidéo	580 000	550 000	600 000	9 %
E101	Nombre d'inscrits actifs	10 000 000	10 100 000	10 500 000	4 %
E103	Nombre d'emprunteurs actifs	8 100 000	8 200 000	8 000 000	-2 %
E239	Nombre total de prêts	275 400 000	279 500 000	270 500 000	-3 %
E203	Nombre de prêts de livres	208 100 000	213 000 000	208 400 000	-2 %
F101	Total des dépenses d'investissements	214 500 000	204 800 000	268 300 000	31 %
F201	Dépense totale pour le personnel	1 181 500 000	1 202 400 000	1 075 300 000	-11 %
F714	Dépenses totales d'acquisitions	142 900 000	145 500 000	146 100 000	0 %
F701	Dépenses d'acquisitions de livres imprimés			95 800 000	
F712	Dépenses d'acquisitions de documents sur support	136 700 000	138 800 000	136 000 000	-2 %
G135	Personnels hors bénévoles	38 200	38 500	36 900	-4 %
G102	ETPT toutes catégories hors bénévoles	32 100	32 400	30 100	-7 %
G129	Nombre de bénévoles	82 000	83 400	76 700	-8 %
G131	ETPT bénévoles	17 300	16 600	12 700	-23 %
G132	ETPT toutes catégories avec bénévoles	48 900	49 000	42 800	-13 %

## OLP données extrapolées, valeurs de 2017 à 2021

		2017 publié	2018 publié	2019 proposé	2021 proposé	Ecart 21/19	Ecart 21/18
		16 500 UA	16 500 UA	15 525 LIEUX	15 543 LIEUX		
D128	Collections, livres imprimés	157 900 000	159 500 000	152 600 000	152 400 000	0 %	-4 %
D129	Acquisitions, livres imprimés	8 200 000	8 200 000	8 000 000	8 600 000	7 %	4 %
D409	Collections documents sonores	16 200 000	16 300 000	16 400 000	15 600 000	-5 %	-4 %
D410	Acquisitions documents sonores	650 000	630 000	600 000	500 000	-18 %	-20 %
D411	Collections documents vidéo	7 300 000	7 600 000	8 000 000	8 600 000	7 %	14 %
D412	Acquisitions de documents vidéo	580 000	550 000	600 000	500 000	-12 %	-4 %
E101	Nombre d'inscrits actifs	10 000 000	10 100 000	10 500 000	10 600 000	1 %	5 %
E103	Nombre d'emprunteurs actifs	8 100 000	8 200 000	8 000 000	7 100 000	-11 %	-13 %
E239	Nombre total de prêts	275 400 000	279 500 000	270 500 000	241 300 000	-11 %	-14 %
E203	Nombre de prêts de livres	208 100 000	213 000 000	208 400 000	190 400 000	-9 %	-11 %
F101	Total des dépenses d'investissements	214 500 000	204 800 000	268 300 000	222 500 000	-17 %	9 %
F201	Dépense totale pour le personnel	1 181 500 000	1 202 400 000	1 075 300 000	1 106 400 000	3 %	-8 %
F714	Dépenses totales d'acquisitions	142 900 000	145 500 000	146 100 000	152 400 000	4 %	5 %
F701	Dépenses d'acquisitions de livres imprimés			95 800 000	101 500 000	6 %	
F712	Dépenses d'acquisitions de documents sur support	136 700 000	138 800 000	136 000 000	144 600 000	6 %	4 %
G135	Personnels hors bénévoles	38 200	38 500	36 900	36 500	-1 %	-5 %
G102	ETPT toutes catégories hors bénévoles	32 100	32 400	30 100	30 100	0 %	-7 %
G129	Nombre de bénévoles	82 000	83 400	76 700	68 900	-10 %	-17 %
G131	ETPT bénévoles	17 300	16 600	12 700	10 500	-17 %	-37 %
G132	ETPT toutes catégories	48 900	49 000	42 800	40 600	-5 %	-17 %

# Mise en place du nouveau schéma de collecte et contours des unités

Les lois MAPTAM (2014) de « Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles » et NOTRe (2015) portant sur la « Nouvelle organisation territoriale de la République » ont fait fortement évoluer le cadre administratif des collectivités interrogées par le ministère de la Culture pour la collecte, le traitement et la diffusion des données d'activités des bibliothèques. Une étude réalisée en 2018 a conclu à la relative inadéquation des outils de collecte et de gestion des données et a identifié des difficultés d'adaptation aux futures évolutions induites par la réforme territoriale : conçus pour un modèle de bibliothèques fonctionnant de façon isolée ou dans le cadre d'un réseau municipal, les outils devaient évoluer pour être capables de représenter les réseaux de lecture publique qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une prise de compétence complète.

Pour prendre en compte ces évolutions variées, la notion d'Unité administrative (UA), héritée du modèle de données de 2010 et de la norme ISO 2789 a cédé la place à celle d'Unité de coopération (UC), plus souple, capable de rendre compte de réseaux plus informels, liés à des niveaux de prises de compétences divers. Au sens strict du terme, les Unités de Coopération représentent donc un regroupement de lieux travaillant ensemble, à l'intérieur d'une unique entité juridique (concept des anciennes Unités Administratives multi-lieux) ou encore dépassant ce cadre juridique pour collaborer sur telle ou telle dimension de l'activité des bibliothèques (nouveau concept). Il est important de noter qu'un lieu peut relever de plusieurs Unités de Coopération.

Dans leur acception classique, les Unités de Coopération n'intègrent pas les établissements mono-lieu. Cependant, l'analyse des établissements de lecture publique au travers des Unités de Coopération se trouve dès lors tronquée. Elle impose de réintégrer des unités mono-lieu, au titre de « pseudo unités de coopération ». Un important travail a été réalisé, sur les données 2019 et 2021, afin de définir le contour des différentes unités de coopération selon leurs lieux. Dans une approche se voulant exhaustive, on a ainsi dénombré :

- 15 443 lieux ouverts
- 12 912 lieux sont des lieux communaux, 2 531 des lieux intercommunaux.
- 6 161 lieux appartiennent à une Unité de Coopération (au sens stricte du terme)
- 934 lieux relèvent de deux unités de coopération ou plus
- 986 Unités de Coopération (UC), au sens strict du terme, et 9 652 Unités mono-lieu (UM)
- soit un cumul de 10 638 unités de coopération dans leur acception généralisée.

L'organisation des traitements de l'Observatoire de la lecture publique a imposé de mettre en place une table générale faisant le lien entre les lieux et les Unités de Coopération. En outre, afin d'assurer l'interopérabilité entre l'ancien mode de collecte et le nouveau lors des traitements liés à l'OLP 2019, cette table millésimée 2019 avait pris en compte les identifiants des 12 123 anciennes Unités Administratives représentant 15 160 lieux, 365 étant apparus en 2019. Les traitements de l'OLP 2021 mettent en évidence 11 994 anciennes UA et 534 lieux apparus entre le début 2019 et la fin 2021. Enfin, elle intègre les surfaces de tous les lieux. Il est ainsi possible de passer d'un niveau à l'autre (lieu, Unité de Coopération, ancienne Unité Administrative) tout en prenant en compte les surfaces. Une unité de coopération est par exemple décrite par ces trois lieux, le premier représentant 50 % de la surface totale, le second 30 % et le dernier 20 %. Cette répartition des surfaces fournit des clés de passage entre les trois niveaux.

La prise en compte des trois niveaux (lieu, Unité de Coopération, ancienne Unité Administrative) a été centrale lors des traitements de 2019, assurant le passage entre les anciennes données antérieures à 2019 et les informations collectées à partir de 2019. On a pu ainsi estimer des résultats de niveau lieu pour la période 2015 à 2018 et ainsi faire le lien avec les informations caractérisant les lieux en 2019.

Lors des traitements de l'OLP 2021, la gestion du niveau UA est devenue secondaire, connaissant les données 2015-2019 de niveau lieu et de niveau UC ou UM.

# Communes desservies et populations desservies

Du point de vue géographique, l'Observatoire de la lecture publique couvre 35 000 communes françaises, intégrant les Départements et Collectivités d'outre-mer<sup>17</sup>. La table générale précédemment mentionnée intègre naturellement le code de la commune d'implantation du lieu. On peut définir la liste des communes ayant au moins un lieu de lecture implanté sur leur territoire. Par comparaison avec la liste nationale des communes de 2021 (source Insee), on en déduit les communes n'ayant pas de lieu de lecture publique sur leur propre territoire. Par ailleurs, pour l'ensemble des lieux relevant d'une intercommunalité, on dispose du code EPCI, de la liste des communes de cet EPCI, il est donc possible de décrire la situation des communes :

85 % des Français ont accès à au moins un lieu de lecture public au sein de leur commune. 41 % des communes disposent d'au moins un lieu de lecture public (communal ou intercommunal) localisé sur leur territoire. Sur la base des 1 256 EPCI recensés dans l'OLP 2021, 403 disposent d'au moins un lieu de lecture intercommunal, soit 32 % des intercommunalités. Ces 403 EPCI représentent 20,8 millions d'habitants, soit 31 % de l'ensemble de la population française.

Situation de la commune	Nombre de communes		Population des communes	
Aucun accès à une bibliothèque	12 815	36 %	6 924 951	10 %
Accès unique à une bibliothèque intercommunale dans une autre commune	8 041	23 %	3 451 738	5 %
Accès unique à une bibliothèque intercommunale dans la commune	2 115	6 %	9 965 193	15 %
Accès unique à une bibliothèque communale dans la commune	9 000	26 %	38 496 950	57 %
Accès à une bibliothèque communale dans la commune et intercommunale dans une autre commune	3 007	9 %	7 748 803	11 %
Accès à une bibliothèque communale et intercommunale dans la commune	36	0 %	1 084 290	2 %
<b>Total</b>	<b>35 014</b>	<b>100 %</b>	<b>67 671 925</b>	<b>100 %</b>
Aucun accès à une bibliothèque	12 815	36 %	6 924 951	10 %
Accès unique à une bibliothèque intercommunale dans une autre commune	8 041	23 %	3 451 738	5 %
Accès à au moins une bibliothèque dans la commune	14 158	41 %	57 295 236	85 %
<b>Total</b>	<b>35 014</b>	<b>100 %</b>	<b>67 671 925</b>	<b>100 %</b>

Source : OLP 21, populations communales RP19 sans double compte

<sup>17</sup> Les 96 départements métropolitains, les 4 départements d'outre-mer et 5 collectivités ultra-marines : Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et la Nouvelle Calédonie. Ne sont pas pris en compte les territoires de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna.

Avec la recomposition des EPCI dans le cadre de la loi NOTRe et la très forte augmentation de la population moyenne des EPCI (+74 % entre 2015 et 2017), il est apparu important de retenir dès le rapport 2017 une nouvelle définition de la population desservie. Les communes desservies à la fois par un établissement communal et un établissement intercommunal sans lieu de lecture sur leur territoire voient leur population décomptée uniquement pour l'établissement communal et non pas pour l'établissement intercommunal.

	Nombre d'EPCI	Part des EPCI avec au moins un lieu de lecture intercommunal
Métropole	22	23 %
Communauté d'Agglomération	223	41 %
Communauté Urbaine	14	29 %
Communauté de Communes	1 005	30 %
Total	1 264	32 %

Source : OLP 21

Situation des communes d'un EPCI :

	Avec un lieu de lecture intercommunal	Sans lieu de lecture intercommunal
<b>Avec un ELP communal</b>	Situation 1 Population affectée à l'ELP communal et également à l'ELP intercommunal	Situation 3 Population affectée uniquement à l'ELP communal
<b>Sans ELP communal</b>	Situation 2 Population affectée à l'ELP intercommunal	//

Les populations desservies par un ou plusieurs lieux intercommunaux sont agrégées par sommation des situations 1 et 2 et donnent ainsi la population prise en compte pour l'EPCI. Ce mode de calcul d'une « population déflatée » limite par ailleurs les doubles comptes des populations desservies. Connaissant les populations desservies au niveau des communes et des EPCI, il est possible d'estimer les populations desservies par chaque lieu. Les établissements communaux ou intercommunaux mono-lieu se voient naturellement attribuer la population communale ou intercommunale « déflatée ». Les populations desservies par des établissements multi-lieux sont estimées en retenant une approche par proratisation selon les surfaces. La mesure d'une population desservie par un lieu correspond donc régulièrement à une estimation et non pas une information collectée directement auprès des établissements. Enfin, on a réagrégré ces populations desservies par des lieux pour recomposer les populations couvertes par les Unités de Coopération.

# Mise en œuvre de l'enquête 2021

Depuis la campagne 2009, deux niveaux d'interrogation des bibliothèques coexistaient au sein de l'enquête auprès des Unités Administratives, correspondant à un questionnaire « complet » et un autre « abrégé ». Cette démarche visait à cibler plus précisément les questions posées aux différentes structures et notamment à ne pas interroger les petites et moyennes bibliothèques sur des documents ou des services uniquement présents dans des établissements plus importants. L'ensemble des variables présentes dans le questionnaire abrégé se trouvaient également dans le questionnaire complet. Une modification importante a été apportée en 2013 avec, en plus des questionnaires « complet » et « abrégé » déjà existants, un nouveau type de questionnaire : le questionnaire « patrimoine ». Ce dernier correspondait au questionnaire « complet » auquel il a été ajouté de nouvelles questions spécifiques qui constituent un focus destiné exclusivement aux bibliothèques identifiées comme patrimoniales par le Bureau du patrimoine du SLL.

La mise en place du nouveau schéma de collecte descriptif de l'activité de 2019 a changé fondamentalement le dispositif d'interrogation. Pour l'OLP 2021, l'interrogation a été structurée ainsi :

- 825 Unités de Coopération ont été sollicitées pour répondre à un questionnaire (de type « complet », 358 champs potentiellement à compléter). 644 formulaires, complétés totalement ou partiellement, ont été collectés pour l'année 2021 (600 pour l'année 2019 pour un total de 853 Unités de Coopération).
- 13 393 lieux ont été sollicités pour répondre à un questionnaire du type « patrimoine », « complet », « abrégé » ou « très abrégé », ce dernier correspondant à un nouveau format réduit des trois quarts par rapport à la forme « abrégée » (14 046 pour l'année 2019).

Formulaire des lieux	Nombre total arrondi de champs à compléter	Nombre de lieux sollicités	Nombre de lieux ayant complété totalement ou partiellement le formulaire
Formulaire de type Patrimoine	750	576	554
Formulaire de type Complet	530	2 071	1 974
Formulaire de type Abrégé	370	9 209	8 951
Formulaire de type Très abrégé	90	2 083	1 943
Total		13 393	13 422

L'interrogation a été conduite en ligne lors du premier semestre 2022, via des formulaires électroniques auto-administrés. Outre les contrôles de saisie inhérents à la base, des contrôles de cohérence ont été effectués sur les données et des rectifications ont été opérées après ré-interrogation des bibliothèques concernées.

## Réponses analysées

Pour les 644 formulaires collectés auprès des Unités de Coopération, on a cherché à calculer un taux de complétude (indicateur n°1) sur la base de 159 critères concernant toutes les unités. Sur ces 159 questions, on mesure combien ont été effectivement renseignées par chaque Unité de Coopération. Ce taux de complétude montre une moyenne de 71 %, avec un minimum de 1 % (formulaire quasiment vide) et un maximum de 100 %. Une démarche analogue a été mobilisée pour les réponses des 13 422 lieux, prenant en compte la diversité des formulaires des lieux :

Type rapport lieu	Nombre de critères retenus pour le calcul du taux de complétude lieu
Rapport Patrimoine	288 critères
Rapport Complet	282 critères
Rapport Abrégé	149 critères
Rapport Très abrégé	43 critères

Le taux de complétude moyen pour les 13 422 lieux répondants, au moins partiellement, est de 81 %. Précisons que 93 % des lieux ont un taux de complétude de 50 % et plus.

### **Taux de complétude des lieux (1 à 100 %), niveau lieu selon le type de rapport**

Type rapport lieu	Nombre de lieux	Taux de complétude moyen	Taux de complétude médian
Rapport Patrimoine	554	75 %	79 %
Rapport Complet	1 974	80 %	86 %
Rapport Abrégé	8 951	81 %	80 %
Rapport Très abrégé	1 943	79 %	88 %
Total	13 422	81 %	84 %

Les niveaux de complétude des lieux ont ensuite été agrégés au niveau des Unités de Coopération (intégrant les Unités mono-lieu) et prenant en compte les surfaces des différents lieux. Dans le cas des Unités de Coopération multi-lieux, un taux de complétude à 95 % pour un lieu de 500 m<sup>2</sup> ne peut avoir le même poids que le taux à 15 % pour un lieu de 50 m<sup>2</sup> de la même unité. Le taux recomposé ne peut être la simple moyenne de 95 % et 15 % (soit 55 %) mais bien la moyenne pondérée par les surfaces, soit dans cet exemple 88 %. Autrement formulé, on peut considérer pour les formulaires de niveau lieu de cette Unité de Coopération, que l'on dispose d'une information très complète puisque le lieu le plus important a très bien répondu. Au niveau des Unités de Coopération, le taux de complétude agrégé des formulaires lieu (indicateur n°2) est de 70 %. En écartant les unités sans aucune réponse, la moyenne est de 82 %. Par ailleurs, 94 % des Unités de Coopération répondantes, au travers de leur lieux, ont un taux de complétude de niveau lieu de 50 % et plus. Le champ final des réponses prises en compte se définit à la croisée du taux de complétude des formulaires de niveau Unité de Coopération et du taux de complétude des formulaires de leurs différents lieux. On éte pris en compte tous les lieux des Unités de Coopération (intégrant les unités mono-lieu) ayant au moins un taux de complétude de 50 % pour le niveau Unité de Coopération (indicateur n°1) et / ou un taux de complétude de 50 % pour le niveau agrégé des lieux (indicateur n°2). Cette définition correspond à 13 153 lieux retenus pour les analyses et 8 565 Unités de Coopération (dont 7 665 unités mono-lieu et 900 unités multi-lieux). Sont ainsi retenus 85 % des lieux recensés (83 % pour 2019), 80 % des Unités de Coopération (soit un niveau identique à celui de 2019) et 91 % pour les UC multi lieux (87 % pour 2019). Sur ce champ, le taux de complétude critère 1 est en moyenne de 82 %, le taux de complétude critère 2 étant en en moyenne de 85 %.

## Mise en œuvre de la typologie

Présentée de manière synthétique dans le corps du rapport, la typologie des unités a été recalculée de manière spécifique à chacun des deux niveaux : lieux et Unités de Coopération, sur la base de leurs réponses 2021. Ainsi, la typologie des lieux prend bien en compte les informations descriptives du lieu, entre autres les populations desservies par ce seul lieu. On a donc repris le schéma classique de calcul de la typologie de l'Association des bibliothécaires départementales (ABD)<sup>20</sup>, en l'appliquant à chacun des 3 niveaux :

### Typologie des établissements de lecture selon l'ABD

Caractéristiques	Bibliothèques			Points d'accès au livre	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
<b>Crédits d'acquisition tous documents</b>	2 € / habitant	1 € / hab.	0,50 € / hab.	Deux ou trois critères de niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères de niveau 3 sont respectés
<b>Horaires d'ouverture</b>	Au moins 12 h / semaine	Au moins 8 h / semaine	Au moins 4 h / semaine		
<b>Personnel</b> <sup>18 19</sup>	1 agent catégorie B filière culture pour 5 000 habitants 1 salarié qualifié pour 2 000 habitants	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés		
<b>Surface</b>	Local réservé à usage de bibliothèque d'au moins 100 m <sup>2</sup> et 0,07 m <sup>2</sup> par habitant (0,015 m <sup>2</sup> par hab. Pour les villes de plus de (25 000 habitants)	Au moins 50 m <sup>2</sup> et 0,04 m <sup>2</sup> par habitant	Au moins 25 m <sup>2</sup>		

<sup>18</sup> Salarié qualifié : DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BDP. Un plein temps à partir de 5 000 habitants, un mi-temps de 2 000 à 4 999 habitants, un tiers-temps en dessous de 2 000 habitants.

<sup>19</sup> Bénévole qualifié : Titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF ou cycle de formation de base dispensé par

<sup>20</sup> <http://www.abd-asso.org> voir page 66

# Gestion de la représentativité

Les travaux de 2019 avaient permis de calculer leur typologie pour 82 % des lieux et 79 % des Unités de Coopération. En faisant le lien entre les lieux et leur ancienne Unités Administratives (UA), on dispose de 82 % des codes UA caractérisés selon la typologie. Or, à l'instar des travaux antérieurs sur les Unités Administratives, la gestion de la représentativité doit reposer sur un redressement visant globalement à redonner à chaque croisement entre tranche de population desservie et à la typologie sa véritable importance numérique. Cette technique impose de connaître a priori la répartition de toutes les unités selon ce croisement tranche de population desservie / typologie. Pour les UA à la typologie indéterminée, il est possible de retrouver la typologie antérieure de leur UA (2018 ou avant). Il reste alors 3 % des UA sans caractérisation. Pour ces cas, la situation la plus probable a été estimée au croisement de la population desservie, de la surface et du nombre de lieux de l'UA. Disposant de la typologie des UA pour tous les lieux, on peut estimer la typologie de niveau lieu pour les cas manquants. On procède là encore par stratification croisant cette fois la population desservie, la surface et la typologie de niveau UA. Pour chaque croisement, on retient l'affectation majoritaire. Disposant de la typologie de tous les lieux, on peut estimer la typologie de niveau UC, au travers d'une moyenne pondérée (selon les surfaces) des typologies de lieux. Pour les cas déjà connus, on observe une très forte corrélation entre la typologie UC calculée lors de l'OLP19 et cette estimation (84 % des cas bien classés). On peut donc retenir cette estimation pour les cas des UC non qualifiées.

A ce stade, on dispose donc pour toutes les unités de l'OLP 2021 (15 443 lieux et de 10 638 UC) des populations desservies (selon le recensement 2019) et la typologie calculée ou estimée pour l'année 2019.

Sur ces bases exhaustives, on a pu mettre en place une stratification :

- croisant, pour les Unités de Coopération, la tranche de population desservie par l'UC, la typologie de l'UC (B1 à B5) et enfin la situation de « vraie UC » ou d'UM, soit 51 strates élémentaires;
- croisant, pour les lieux, la tranche de population desservie par le lieu, la typologie du lieu (B1 à B5), l'appartenance à une « vraie UC » ou une UM et enfin le caractère communal ou intercommunal du lieu, soit 92 strates élémentaires.

L'importance relative de chaque strate sur l'ensemble des 10 638 UC puis l'ensemble des 15 443 lieux pour être appliquée aux 8 565 Unités de Coopération et aux 13 153 lieux retenus pour les analyses.

Deux systèmes de pondération ont ainsi été calculés pour chacun des deux niveaux.

La pondération des UC varie de 0,81 à 2,01 sachant que pour 9 UC sur 10 ce poids varie de 0,85 à 1,28. La pondération des lieux varie de 0,85 à 3,19 sachant que pour 9 lieux sur 10 le poids varie de 0,87 à 1,36.

Sur la base de ces données pondérées, on a pu calculer pour les unités répondantes leur typologie 2021 correspondant à leur propre niveau.

Ainsi, la représentativité est assurée par rapport à la typologie observée en 2019 mais les résultats pondérés décrivant la situation des lieux et des UC correspondent bien à des caractérisations ABD de 2021.

# Gestion de la non-réponse partielle

Les traitements sur des champs stabilisés ont nécessité de gérer la non-réponse partielle. Comment prendre en compte les établissements ayant répondu mais de manière incomplète pour certaines questions ? Le fait de répondre ou non à une question donnée peut, régulièrement, ne pas être indépendant de la « taille » de l'établissement. Ainsi, l'analyse des seules réponses directement collectées peut générer des résultats non représentatifs. Pour contourner cette difficulté, il a été nécessaire d'imputer (d'estimer) les réponses des établissements n'ayant pas répondu à telle ou telle question. Ce travail d'imputation a été conduit pour chaque question dans le prolongement des étapes de contrôle de cohérence.

Schématiquement, pour chaque indicateur, on a procédé de la manière suivante :

Intégration des informations de niveau lieu

- Récupération des informations 2021 de niveau lieu intégrant les données des formulaire Unité de Coopération

Contrôle initial de cohérence de niveau lieu

- Vérification de la cohérence de niveau lieu par rapport aux autres informations liées à cet indicateur (vérification éventuelle de la cohérence de la variable « majeure » par la somme des variables détaillées)

Intégration des informations de niveau Unité de Coopération

- Vérification de la cohérence de niveau UC par rapport aux autres informations liées à cet indicateur (vérification éventuelle de la cohérence de la variable « majeure » par la somme des variables détaillées)
  - Superposition des informations de niveau UC aux informations de niveau lieux.
  - Vérification du risque de double compte entre la somme des réponses de niveau lieu et l'éventuelle réponse de niveau UC. En cas de doublon probable (sommes similaires à 10% près), les informations de niveau UC ont été effacées.
  - Eclatement de la réponse de niveau UC par lieu selon une proratisation des surfaces
  - Somme des informations de niveau lieu avec les informations de niveau UC proratisées

Eventuel contrôle complémentaire de cohérence de niveau lieu intégrant l'information de niveau UC

- Vérification de la cohérence par rapport à des informations complémentaires à cet indicateur (par exemple mise en cohérence d'une information acquisition alors qu'il n'y a pas de fonds)

Recherche des variables de stratification et de ratio les plus corrélées à l'indicateur traité au niveau lieu

- Test de la corrélation entre l'indicateur traité et un ensemble de variables candidates pour la gestion des apurements : population desservie, typologie, surface et éventuel autre indicateur a priori lié. Sélection de la variable la plus corrélée permettant d'imputer par stratification ou par ratio.

Gestion des valeurs aberrantes ou manquantes, imputation de niveau lieu,

- Recherches des valeurs passées aberrantes (données 2015 à 2019) par rapport à la donnée 2021, les incertitudes pesant plus sur le passé (passage du niveau UA au niveau lieu) que sur le présent de 2021. En cas de trop fortes variations, les données du passé ont été effacées.

- Recherches des valeurs 2021 aberrantes par rapport à la situation classique des lieux lui ressemblant (selon la stratification retenue). On efface les données de 2021 dont la valeur s'écarte de plus ou moins 3 écarts-types par rapport à la moyenne.

- Imputation par prolongation de tendance observée sur le lieu : Imputation des valeurs manquantes par application de l'évolution observée sur ce lieu lors de la période 2018 / 2019 (hors évolution extrême). On applique cette évolution « capée » à la valeur 2019 pour en déduire 2021. On fait ici le choix de reconduire une évolution annuelle sur une période de deux ans (2019 / 2021) en considérant l'année 2020 comme blanche, non existante.

- Imputation par reconduction de la tendance générale 2019 / 2021 : Imputation des valeurs manquantes par application de l'évolution moyenne de la strate observée sur la période 2019 / 2021 (hors évolution extrême)

- Imputation spécifique des valeurs à 0 : Détermination de la probabilité d'un indicateur à 0 par strate. Pour les dernières réponses manquantes, détermination d'une valeur aléatoire de 0 à 1. Si cette valeur aléatoire est inférieure à la probabilité de la strate, la valeur de l'indicateur du lieu est imputée à 0.

- Pour les dernières données manquantes, on a calculé le ratio moyen (par strate et hors valeur 0) par rapport à la population desservie ou tout autre variable auxiliaire pertinente (surface, typologie, nombre d'inscrits, ...). Le ratio moyen a ensuite été appliqué pour estimer ces dernières données manquantes.

- A ce stade on dispose de toutes les réponses de niveau lieu pour 2021.

- Imputation des valeurs manquantes du passé selon les évolutions capées de la strate

- A ce stade on dispose de toutes les réponses de niveau lieu pour 2015 à 2019.

Agrégation des réponses au niveau Unités de Coopération

- Il ne reste plus qu'à sommer les réponses des lieux pour retrouver les résultats des différentes Unités de Coopération.

Cette description correspond au schéma général, sachant que ce dernier a été très régulièrement adapté pour prendre en compte les spécificités des différents indicateurs.

## Dénombrements

Pour la seconde fois, l'Observatoire de la lecture publique s'appuie sur le processus rénové de collecte des données mis en place dès 2019. L'année 2020, période de crise sanitaire avec des répercussions massives tant sur la fréquentation que sur la capacité des établissements à répondre à l'enquête, est considérée comme « blanche ». L'Observatoire enjambe donc cette année atypique pour comparer la situation de 2019, avant la pandémie, à celle de 2021. Pour rappel, la mise en place du nouveau schéma de collecte en 2019 avait reposé sur un changement majeur de la définition du contour des bibliothèques, abandonnant le concept des « Unités Administratives » (UA) au profit de celui des « Unités de Coopération » (UC). Les rapports antérieurs de l'Observatoire de la lecture publique ne mobilisaient que très peu le niveau « lieu », la collecte des données étant très majoritairement organisée autour du niveau des UA. Le nouveau schéma place ces lieux au niveau central de la collecte, renforçant la connaissance fine de ses derniers. Par ailleurs, et c'était là l'un des axes majeurs de la rénovation du système de collecte, un lieu peut relever de plusieurs Unités de Coopération. Enfin, la mise en œuvre du nouveau schéma s'est accompagnée d'un important travail de vérification des informations présentes dans les bases de données de l'Observatoire. Cette transformation du schéma de collecte a représenté de nombreux défis, tels la rénovation complète de l'outil de collecte, la formation des acteurs de la lecture publique, la transformation des modalités de traitements des données, l'enjeu de la comparabilité avec les publications antérieures, ces étapes reposant toutes sur de nouveaux concepts. L'exercice était donc difficile, rendant la comparaison directe entre les données 2019 et 2021 peut-être difficile. Les écarts entre 2019 et 2021 peuvent relever de changements liés à la crise sanitaire mais également s'expliquer par l'amélioration de la collecte des informations et la mise en œuvre de nouvelles modalités de traitement. Enfin, du point de vue de l'analyse de l'Observatoire, l'année 2019 a consisté en un travail de bascule entre l'ancien et le nouveau schéma de collecte. L'année 2021 correspond pour sa part à la première année des traitements en configuration classique.

Modalité d'organisation des bibliothèques	Nombre de bibliothèques	%
Bibliothèques mono lieu	9267	87 %
Bibliothèques multi-lieux, aucun lieu ne coopérant en dehors de l'UC	672	7 %
Bibliothèques multi-lieux, dont une partie des lieux coopèrent en dehors de l'UC	148	1 %
Bibliothèques multi lieux, dont tous les lieux coopèrent en dehors de l'UC	551	5 %
Total	10 638	100 %

Source : Traitement table générale, décompte des unités de coopération, OLP 2021

Ces travaux conduisent à estimer qu'on dénombre en France environ 15 500<sup>20</sup> lieux de lecture. Parmi ces lieux, 60 % relèvent d'une bibliothèque avec un lieu unique, 34 % d'une bibliothèque multi-lieux sans coopération avec d'autres réseaux et 6 % des lieux se plaçant dans une logique de coopération avec plusieurs réseaux (950 lieux). Les regroupements des lieux constituent donc des « Unités de Coopération », cette coopération pouvant être extérieure au réseau ou plus simplement seulement interne au réseau. En complément, les lieux uniques peuvent être qualifiés d'Unités Mono-lieu (UM). L'ensemble des Unités de Coopération et des Unités Mono-lieu peut correspondre au concept général de bibliothèque (cette dénomination étant différente de l'ancienne acception qui opposait les établissements de type B1 à B3 de la typologie ABD aux points d'accès au livre de type B4 et B5). Selon cette nouvelle définition, on dénombre environ 10 600<sup>21</sup> bibliothèques.

<sup>20</sup> On indique ici une valeur arrondie, sachant que les procédures d'analyse dénombrent 15 443 lieux.

<sup>21</sup> La valeur précise étant de 10 638 unités de coopération / unité mono-lieu, avec a minima un lieu ouvert.

Parmi ces 10 638 bibliothèques, 9 666 correspondent à un contour identique à celui de l'ancienne UA, soit 91 % des bibliothèques. Les 15 500 lieux de lecture représentent une surface totale (surface nette utile) de 4,3 millions de m<sup>2</sup>, soit une surface moyenne de 282 m<sup>2</sup>. Cette moyenne englobe des situations très diverses. On dénombre en effet 1 900 lieux de lecture de plus de 500 m<sup>2</sup>, soit 12 % de l'ensemble des lieux, qui concentrent à eux seuls 65 % des surfaces. Ces 1 900 lieux ont une surface moyenne de 1 500 m<sup>2</sup>. Les 13 600 autres lieux de lecture ont une surface moyenne de 110 m<sup>2</sup>. La surface médiane de tous les lieux se situe à 90 m<sup>2</sup>.

#### Répartition des lieux de lecture selon leur surface en 2021

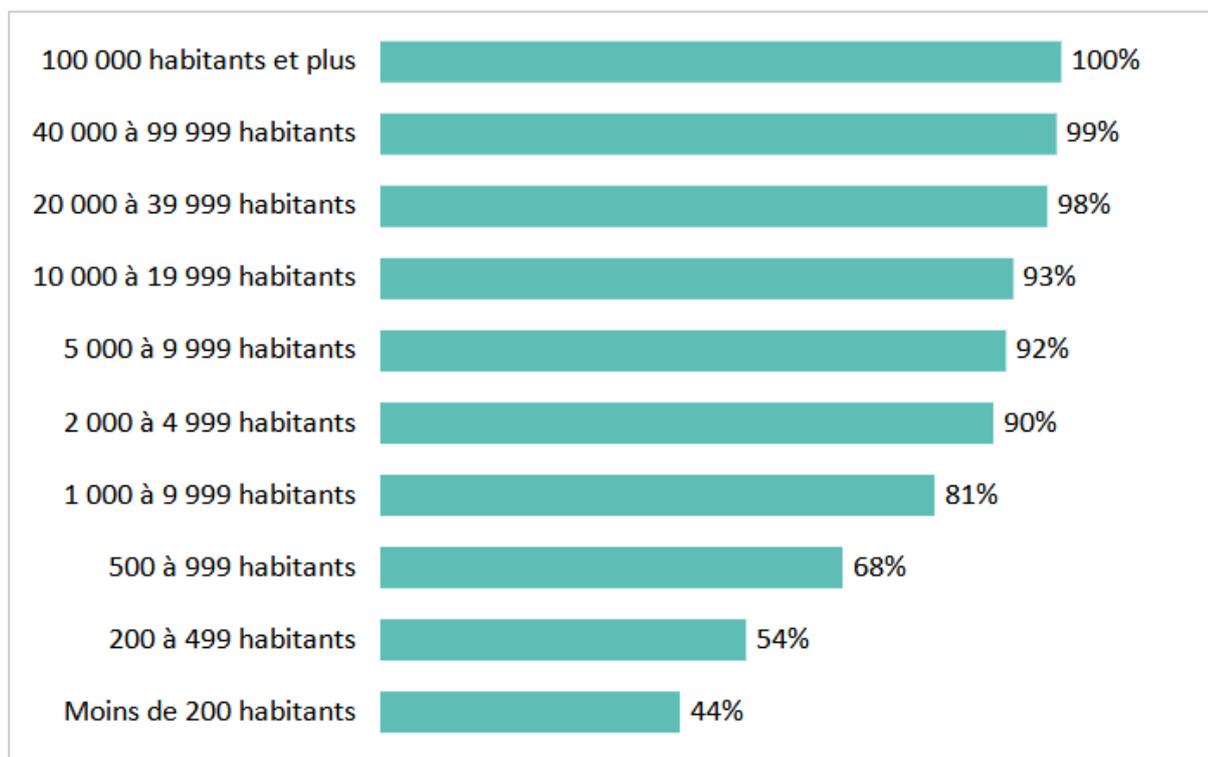
Tranche de surface des lieux de lecture	Nombre lieux de lecture	Répartition des lieux de lecture	Répartition des surfaces
Moins de 10 m <sup>2</sup>	351	2 %	0 %
10 à 49 m <sup>2</sup>	3 838	25 %	3 %
50 à 99 m <sup>2</sup>	3 888	25 %	6 %
100 à 199 m <sup>2</sup>	3 195	21 %	10 %
200 à 499 m <sup>2</sup>	2 291	15 %	16 %
500 à 999 m <sup>2</sup>	963	6 %	15 %
1000 m <sup>2</sup> et plus	917	6 %	50 %
Total	15 443	100 %	100 %

Source : Traitement table générale, OLP 2021

## Communes desservies

Sur les 35 000 communes françaises (intégrant les Départements et Collectivités d'outre-mer<sup>22</sup>), 14 200 sont desservies par au moins un lieu de lecture localisé sur leur territoire (40 %), 8 000 proposant un accès à une bibliothèque intercommunale localisée sur une autre commune (23 %). On note ainsi que 22 200 communes (63 %) proposent un accès à une bibliothèque communale ou intercommunale, 12 800 communes n'ayant aucune offre de lecture publique (37 %). Observer une proportion d'environ une commune sur trois desservies par une bibliothèque peut apparaître, dans une première lecture, comme un résultat faible. Ce résultat global est cependant très influencé par la situation des petites communes de moins de 1 000 habitants. Rappelons que ces dernières concentrent 71 % de l'ensemble des communes françaises pour seulement 13 % de la population. Au-delà du seuil de 1 000 habitants, on note que 87 % des communes sont couvertes par une bibliothèque. En deçà de ce seuil, le résultat n'est plus que de 54 %. Ces résultats sont identiques à ceux de 2019. Plus globalement, on observe une très nette corrélation positive entre la population des communes et le fait d'accéder ou non à une bibliothèque communale ou intercommunale. Au-delà de 20 000 habitants, 99 % des communes disposent d'une offre de lecture publique.

### Proportion de communes desservies par une bibliothèque en 2021 selon la population de la commune



Source : Traitement table générale, décomptes de niveau communal, OLP 2021

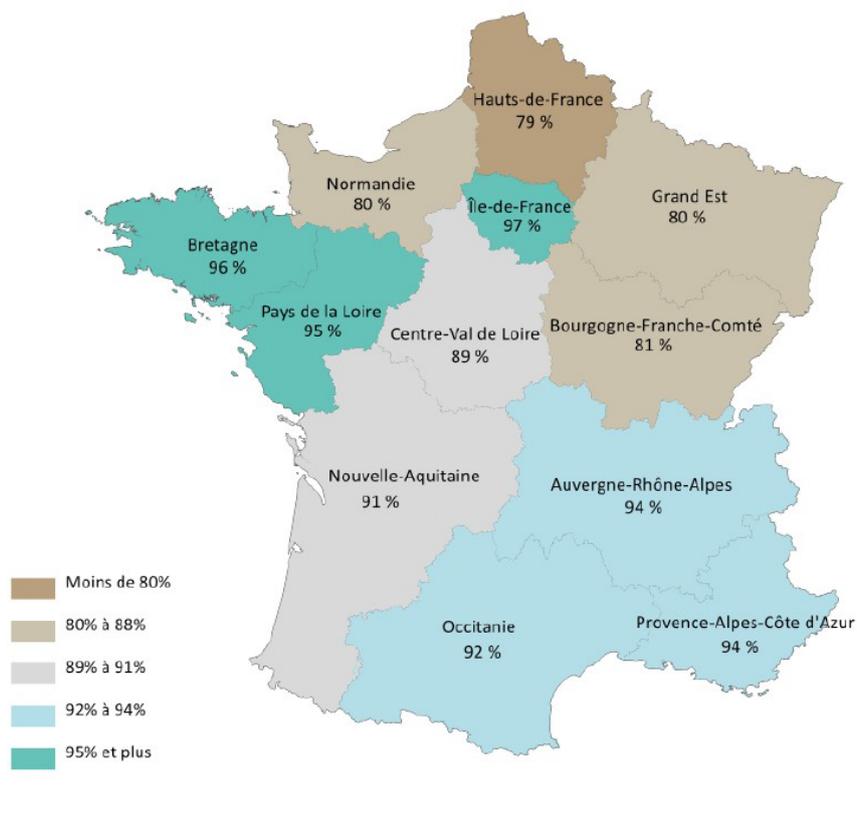
<sup>22</sup> Les 96 départements métropolitains, les 4 départements d'outre-mer et 5 collectivités ultra-marines : Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et la Nouvelle Calédonie. Ne sont pas pris en compte les territoires de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna.

Population des communes	Accès à au moins un lieu de lecture localisé sur la commune	Accès à au moins un lieu de lecture localisé en dehors de la commune	Accès à un lieu de lecture (cumul)
Moins de 200 hab.	8 %	36 %	44 %
200 à 499 hab.	23 %	31 %	54 %
500 à 999 hab.	48 %	20 %	68 %
1 000 à 9 999 hab.	72 %	9 %	82 %
2 000 à 4 999 hab.	85 %	5 %	90 %
5 000 à 9 999 hab.	90 %	2 %	92 %
10 000 à 19 999 hab.	92 %	1 %	93 %
20 000 à 39 999 hab.	98 %	0 %	98 %
40 000 à 99 999 hab.	99 %	0 %	99 %
100 000 hab. et plus	100 %	0 %	100 %
Moins de 1 000 hab.	24 %	30 %	54 %
1 000 hab. et plus	81 %	6 %	87 %
20 000 hab. et plus	99 %	0 %	99 %
Total	40 %	23 %	63 %

Source : Traitement table générale, décomptes de niveau communal, OLP 2021

34 % des communes disposent d'un équipement communal. Parallèlement, 38 % offrent l'accès à au moins un lieu intercommunal. La somme de ces proportions (72 %) est supérieure au résultat global d'accès à une bibliothèque (63 %), les habitants d'une même commune pouvant accéder à la fois à un équipement communal et intercommunal. 9 % des communes se trouvent dans cette double configuration. Les communes de 20 000 habitants et plus étant desservies par une bibliothèque pour 99 % d'entre-elles contre 54 % pour les communes de moins de 20 000 habitants, on observe mécaniquement un niveau élevé de couverture de la population. Globalement, 90 % de la population française réside dans une commune lui permettant d'accéder à une offre de lecture publique (y compris les bibliothèques intercommunales distantes), 85 % disposant d'au moins un lieu de lecture dans sa propre commune, 5 % dans une autre commune de l'intercommunalité. Là encore, les résultats affichent une très grande stabilité par rapport à 2019. Dans le détail, on peut noter que 70 % de la population française a accès à un équipement communal, 33 % à un équipement intercommunal, 13 % ayant potentiellement accès aux deux. La proportion de la moyenne nationale de la population accédant à une bibliothèque (90 %) connaît de fortes variations régionales, avec un écart de 53 points entre la région la plus couverte et la région la moins couverte.

## Proportion de la population desservie par une bibliothèque en 2021 selon les régions métropolitaines



Source : Traitement table générale, décomptes de niveau communal, OLP 2021

Proportion de la population desservie selon la nature de l'établissement de lecture publique et selon les régions en 2021

	Accès à au moins un lieu de lecture localisé sur la commune	Accès à au moins un lieu de lecture localisé en dehors de la commune	Accès à un lieu de lecture (cumul)
Île-de-France	96 %	1 %	97 %
Centre-Val de Loire	82 %	7 %	89 %
Bourgogne-Franche-Comté	72 %	9 %	81 %
Normandie	67 %	14 %	80 %
Hauts-de-France	75 %	4 %	79 %
Grand Est	68 %	12 %	80 %
Pays de la Loire	92 %	3 %	95 %
Bretagne	95 %	1 %	96 %
Nouvelle-Aquitaine	81 %	10 %	91 %
Occitanie	84 %	7 %	92 %
Auvergne-Rhône-Alpes	89 %	5 %	94 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	93 %	1 %	94 %
Corse	47 %	0 %	47 %
Départements d'outre-mer	95 %	0 %	95 %
Collectivités d'outre-mer	67 %	0 %	67 %
Total	85 %	5 %	90 %

# Surface des bibliothèques

Au niveau régional, on observe assez peu de disparités quant aux surfaces des bibliothèques proposées aux habitants. En moyenne et au niveau national, 6,4<sup>m<sup>2</sup></sup> sont ouverts au public pour 100 habitants. La Région Grand-Est se situe 20 % au dessus de cette moyenne, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 20 % en dessous de cette moyenne, les territoires des Collectivités d'outre-mer étant en retrait de 25 %.

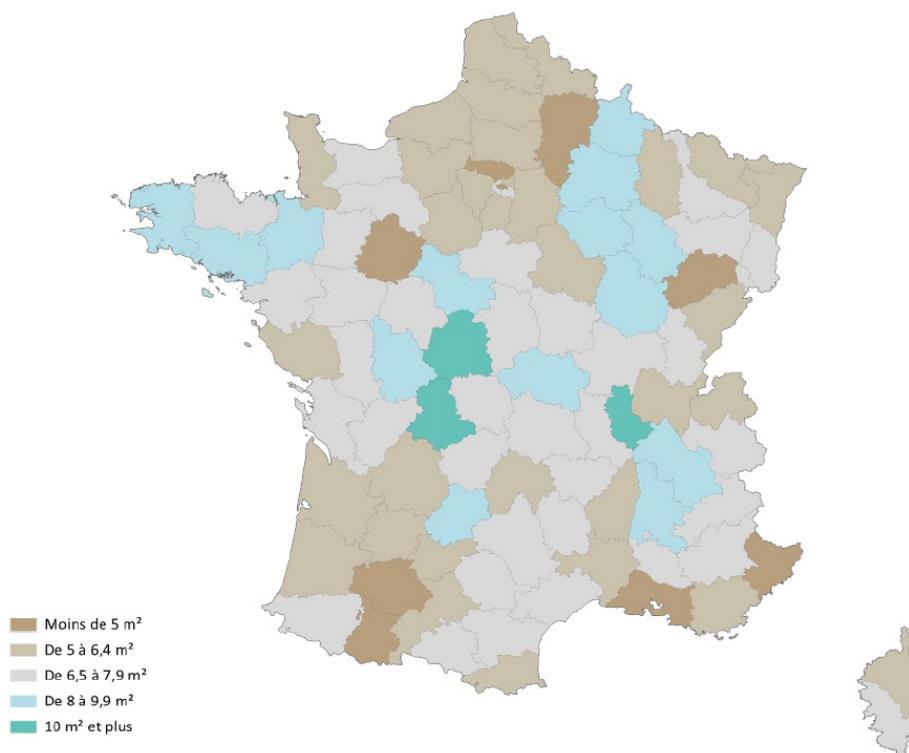
Surface des bibliothèques pour 100 habitants selon les régions en 2021

	Surface moyenne en m <sup>2</sup> pour 100 habitants
Île-de-France	5,5
Centre-Val de Loire	7,3
Bourgogne-Franche-Comté	6,8
Normandie	6,0
Hauts-de-France	6,0
Grand Est	6,9
Pays de la Loire	6,3
Bretagne	8,1
Nouvelle-Aquitaine	7,1
Occitanie	6,2
Auvergne-Rhône-Alpes	8,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,2
Corse	6,2
Départements d'outre-mer	5,0
Collectivités d'outre-mer	3,7
Total	6,4

Source : Traitement table générale (niveau lieu), décomptes de niveau communal, OLP 2021  
Prise en compte des populations des communes desservies ou non.

Les comparaisons départementales montrent des situations plus contrastées avec 3 départements proposant 10 m<sup>2</sup> ou plus pour 100 habitants et 14 départements offrant moins de 5 m<sup>2</sup> pour 100 habitants.

Surface des bibliothèques pour 100 habitants selon les départements métropolitains en 2021



Source : Traitement table générale (niveau lieu), décomptes de niveau communal, OLP 2021 - Prise en compte des populations des communes desservies ou non.

# Description générale des établissements de lecture publique

## Ampleur des populations desservies par les établissements

L'analyse des populations desservies doit reposer sur des calculs spécifiques aux lieux puis aux Unités de Coopération. L'information élémentaire repose sur les lieux de lecture. On définit aisément la population d'un lieu communal relevant d'un établissement mono-lieu, puisqu'il s'agit simplement de la population communale. L'exercice est plus complexe pour les équipements intercommunaux. Avec la recomposition des EPCI dans le cadre de la loi NOTRe et la très forte augmentation de la population moyenne des EPCI (+74 % entre 2015 et 2017), il est apparu important de retenir, dès le rapport 2017, une nouvelle définition de la population desservie. Les communes desservies à la fois par un établissement communal et un établissement intercommunal sans lieu de lecture sur leur territoire voient leur population décomptée uniquement pour l'établissement communal et non pas pour l'établissement intercommunal. Enfin, pour les établissements communaux ou intercommunaux composés de plusieurs lieux de lecture, les populations desservies référence ont été répartie par lieu au prorata de leur surface. L'estimation est en fait fort simple, la surface d'un lieu préjuge de la population qu'il peut desservir. Disposant ainsi d'une population desservie pour chaque lieu de lecture, il a été possible de recomposer par simple sommation les populations desservies par les Unités de Coopération. Selon ces estimations, un lieu de lecture dessert en moyenne 4 100 habitants, une bibliothèque 6 500 habitants. Les ordres de grandeurs sont donc

### **Répartition 2021 des lieux de lecture et des Unités de Coopération selon la population desservie**

Population desservie spécifique à chaque niveau étudié	Lieux de lecture	Ensemble des Unités de Coopération	« Vraies » Unités de Coopération	Unités de Coopération mono lieu
Moins de 2 000 habitants	63 %	63 %	6 %	69 %
2 000 à 4 999 habitants	20 %	18 %	10 %	19 %
5 000 à 19 999 habitants	13 %	13 %	36 %	11 %
20 000 à 39 999 habitants	3 %	3 %	21 %	2 %
40 000 à 99 999 habitants	1 %	2 %	18 %	0 %
100 000 habitants et plus	0 %	1 %	9 %	0 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Rappel du nombre d'unités	15 500	10 600	1 000	9 600
Population moyenne desservie	4 137	6 518	42 325	2 81

Source : Traitement table générale, OLP 2021

Les populations desservies se rapportent directement à chaque niveau

relativement similaires quel que soit le niveau étudié, sous l'effet des bibliothèques mono-lieu (9/10<sup>e</sup> des bibliothèques). Par contre, les Unité de Coopération au sens strict du terme (multi-lieux) desservent en moyenne 42 300 habitants. Les lieux de ces bibliothèques multi-lieux desservent en moyenne 6 200 habitants avec une surface de 525 m<sup>2</sup>. Les bibliothèques mono-lieu couvrent en moyenne 2 800 habitants avec une surface de 190 m<sup>2</sup>.

Du point de vue des lieux de lecture, on peut construire une césure au niveau de 14 000 habitants desservis. La moitié de la population couverte relève d'un lieu desservant moins de 14 000 habitants, l'autre moitié de la population accédant un lieu desservant plus de 14 000 habitants. Pour la première partie de la population, on dénombre environ 14 500 lieux de lecture, desservant en moyenne 2 200 habitants avec une surface moyenne de 160 m<sup>2</sup> (9 fois sur 10 de moins de 400 m<sup>2</sup>), soit 7,3 m<sup>2</sup> pour 100 habitants. L'autre moitié de la population accède à environ 1 000 lieux de lecture, desservant en moyenne 35 000 habitants avec une surface moyenne de 2 200 m<sup>2</sup>), soit 6,2 m<sup>2</sup> pour 100 habitants. Au travers de ces données chiffrées, se dessine un maillage très hétérogène avec des établissements nombreux et de taille modeste et quelques gros équipements.

## Typologie des établissements

La typologie ABD repose sur six dimensions :

- La population desservie ;
- Le fait de disposer d'un espace spécifique ;
- La surface utile ;
- Les heures d'ouverture ;
- Les dépenses d'acquisitions ;
- Le personnel (au travers de 10 critères élémentaires).

Le calcul de la typologie pour les nouveaux niveaux (lieux de lecture et Unités de Coopération) pose la question sensible des modalités de prise en compte de la population desservie. Comparer le nombre d'ETPT (équivalent temps plein travaillé) d'un lieu à la totalité de la population desservie par son Unité de Coopération a par exemple très peu de sens. Dans ce cadre, tous les critères utiles au calcul de la typologie ont été traités pour chacun des 2 niveaux (cf. annexes), offrant ainsi la possibilité de calculer la typologie de chacun des 2 niveaux. Ainsi, la typologie descriptive des lieux de lecture décrit bien la population desservie par ce lieu, sa seule surface, ses horaires, ses effectifs et une affectation des dépenses d'acquisitions (au prorata des surfaces). De même, les typologies descriptives des Unités de Coopération ne retiennent que des données descriptives de leur propre niveau.

La nature des informations mobilisées implique en théorie que l'on dispose d'informations retraitées, principalement pour la mesure des populations desservies. Les calculs des typologies sont donc réalisés sur des données apurées sur le seul champ des réponses prises en compte au sein de l'Observatoire 2021<sup>23</sup>. Cependant, il peut être utile de décrire les établissements de lecture sur une base exhaustive, reprenant la typologie observée en 2019.

### Répartition 2021 des lieux de lecture et des Unités de Coopération selon la typologie ABD 2019

Typologie 2019	Lieux de lecture	Ensemble des Unités de Coopération	« Vraies » Unités de Coopération	Unités de Coopération mono lieu
Profil B1	11 %	10 %	26 %	9 %
Profil B2	16 %	15 %	41 %	12 %
Profil B3	29 %	29 %	24 %	30 %
Profil B4	33 %	32 %	8 %	34 %
Profil B5	11 %	14 %	1 %	15 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Rappel du nombre d'unités	15 500	10 600	1 000	9 600
Profil B1 à B3	56 %	54 %	91 %	51 %
Profil B4 et B5	44 %	46 %	9 %	49 %

Source : Traitement table générale, OLP 2021

Les lieux de lecture publique relèvent pour 56 % d'entre-eux des catégories B1 à B3 et pour 44 % des niveaux B4 à B5. Cette répartition apparaît comme très proche de la répartition observée en 2018 pour les anciennes Unités Administratives, similitude mécanique liée aux établissements mono-lieu. Les lieux de niveau B1-B3 représentent 56 % de l'ensemble des lieux, mais ils concentrent 87 % des surfaces et desservent 86 % des populations.

<sup>23</sup> Afin d'assurer la représentativité des résultats, un système de pondération a été mis en place pour chacun des 2 niveaux.

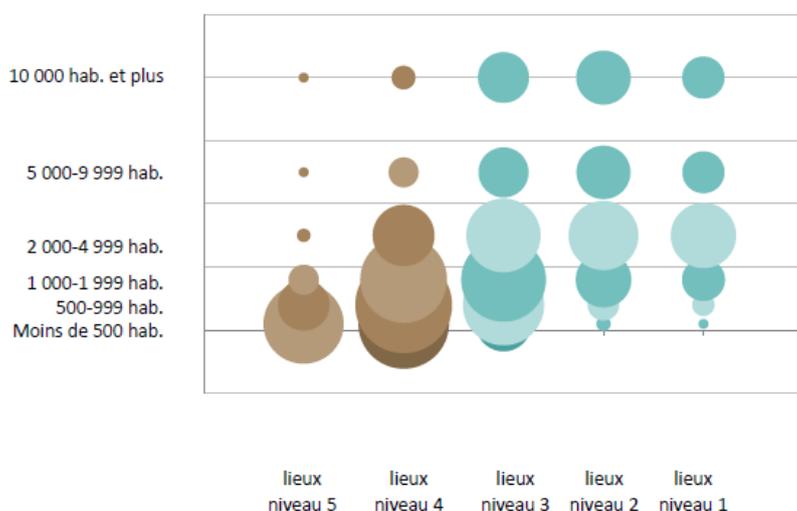
## Description des lieux de lecture publique en 2021 selon la typologie ABD

Typologie 2019	Répartition des lieux de lecture	Répartition des surfaces des lieux de lecture	Répartition de la population desservie par les lieux de lecture	Moyenne des surfaces des lieux de lecture	Moyenne de la population desservie par les lieux de lecture	Surface pour 100 habitants desservis
Profil B1	11 %	26 %	19 %	676	7 040	9,6
Profil B2	16 %	31 %	31 %	542	7 882	6,9
Profil B3	29 %	30 %	37 %	284	5 136	5,5
Profil B4	33 %	12 %	13 %	104	1 633	6,4
Profil B5	11 %	1 %	1 %	30	535	5,6
Total	100 %	100 %	100 %	282	4 138	6,8
Profil B1 à B3	56 %	87 %	86 %	433	6 287	6,9
Profil B4 et B5	44 %	13 %	14 %	85	1 357	6,3

Source : Traitement table générale, OLP 2021  
Typologie de niveau lieu selon la situation de 2019

Ces données proposent une vision objectivée de ce que sont les 15 500 lieux de lecture publique. Quatre sur dix d'entre eux (38 %) sont des lieux de type 4 et 5 et desservent moins de 2 000 habitants. Cependant, malgré leur importance numérique, ils ne concernent que 6 % de l'ensemble de la population ayant accès à un établissement de lecture publique. Dans le même esprit, on note que 6 % des lieux sont également des points de type 4 et 5 mais desservent plus de 2 000 habitants. A l'opposé, les lieux de lecture publique ne sont constitués que de 17 % d'établissements de niveau 1 ou 2 de la caractérisation ABD et desservent moins de 5 000 habitants pour 10 % de la population desservie. Enfin 5 % des lieux sont de type 1 et 2 tout en desservant au moins 10 000 habitants. Ces derniers, au nombre d'environ 800, couvrent 31 % de la population ayant accès à un lieu de lecture. L'importance numérique des très petits établissements peut être sans doute mieux visualisée au travers du graphique suivant :

**Nombre de lieux de lecture publique en 2021  
selon la caractérisation ABD des lieux et les populations desservies**



Source : Traitement table générale, OLP 2021 (Typologie de niveau lieu selon la situation de 2019)  
Lecture : l'importance numérique de chaque catégorie (croisement de la caractérisation ABD et des populations desservies) est proportionnelle à la taille des cercles.

## Description des lieux de lecture publique en 2021 selon les populations desservies et la typologie ABD

Population couverte par les lieux	Lieux de niveau 1 à 3	Lieux de niveaux 4 et 5
Moins de 2 000 habitants	<b>3 880 lieux,</b> soit 25 % des lieux, desservant 76 % des populations et représentant 9 % des surfaces	<b>5 820 lieux,</b> soit 38 % des lieux, desservant 6 % des populations et représentant 7 % des surfaces
2 000 à 4 999 habitants	<b>2 430 lieux,</b> soit 16 % des lieux, desservant 12 % des populations et représentant 14 % des surfaces	<b>660 lieux,</b> soit 4 % des lieux, desservant 3 % des populations et représentant 2 % des surfaces
5 000 à 19 999 habitants	<b>1 840 lieux,</b> soit 12 % des lieux, desservant 27 % des populations et représentant 29 % des surfaces	<b>220 lieux,</b> soit 1 % des lieux, desservant 3 % des populations et représentant 2 % des surfaces
20 000 à 39 999 habitants	<b>380 lieux,</b> soit 2 % des lieux, desservant 17 % des populations et représentant 16 % des surfaces	<b>20 lieux,</b> soit moins de 1 % des lieux, desservant 1 % des populations et représentant 1 % des surfaces
40 000 à 99 999 habitants	<b>150 lieux,</b> soit 1 % des lieux, desservant 13 % des populations et représentant 13 % des surfaces	<b>10 lieux,</b> soit moins de 1 % des lieux, desservant 1 % des populations et représentant 2 % des surfaces
100 000 habitants et plus	<b>40 lieux,</b> soit moins de 1 % des lieux, desservant 10 % des populations et représentant 6 % des surfaces	

Source : Traitement table générale, OLP 2021 (Typologie de niveau lieu selon la situation de 2019)  
Typologie de niveau lieu

Au regard des équilibres entre les différents profils de lieux de lecture, les situations régionales s'avèrent variables, six régions se plaçant sensiblement au dessus de la moyenne régionale avec plus de 60 % de leur lieux de niveaux 1 à 3 (dont l'Ile de France et la Normandie avec respectivement 75 % et 74 % de lieux de type 1 à 3) et deux régions en retrait (Occitanie et Grand Est avec 77 % et 76 % de lieux de type 1 à 3).

**Répartition des lieux de lecture publique en 2021  
selon les régions et la caractérisation ABD**

	Nombre de lieux de lecture	Profil B1 à B3	Profil B4 et B5	Profil B1	Profil B2	Profil B3	Profil B4	Profil B5	
Île-de-France	981	75 %	25 %	20 %	26 %	29 %	22 %	3 %	100 %
Centre-Val de Loire	789	54 %	46 %	11 %	11 %	32 %	37 %	8 %	100 %
Bourgogne-Franche-Comté	1 121	53 %	47 %	8 %	13 %	32 %	34 %	13 %	100 %
Normandie	678	74 %	26 %	15 %	22 %	37 %	22 %	4 %	100 %
Hauts-de-France	1 212	62 %	38 %	10 %	18 %	33 %	33 %	6 %	100 %
Grand Est	1 343	46 %	54 %	10 %	11 %	25 %	35 %	20 %	100 %
Pays de la Loire	1 004	63 %	37 %	10 %	17 %	37 %	33 %	3 %	100 %
Bretagne	1 030	64 %	36 %	17 %	20 %	27 %	31 %	5 %	100 %
Nouvelle-Aquitaine	1 879	53 %	47 %	10 %	14 %	28 %	34 %	13 %	100 %
Occitanie	1 865	47 %	53 %	7 %	15 %	25 %	38 %	15 %	100 %
Auvergne-Rhône-Alpes	2 597	52 %	48 %	9 %	14 %	29 %	31 %	16 %	100 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	701	59 %	41 %	13 %	21 %	25 %	32 %	9 %	100 %
Corse	64	52 %	48 %	6 %	13 %	33 %	48 %	0 %	100 %
Départements d'outre-mer	152	66 %	34 %	17 %	14 %	34 %	32 %	3 %	100 %
Collectivités d'outre-mer	27	85 %	15 %	7 %	30 %	48 %	15 %	0 %	100 %
<b>Total</b>	<b>15 443</b>	<b>56 %</b>	<b>44 %</b>	<b>11 %</b>	<b>16 %</b>	<b>29 %</b>	<b>33 %</b>	<b>11 %</b>	<b>100 %</b>

## Établissements intercommunaux

Du point de vue de l'enquête nationale sur les bibliothèques, un établissement de lecture publique est considéré comme intercommunal si les conditions suivantes sont réunies :

- prise de compétence sur l'équipement par l'EPCI ;
- transfert du personnel à l'EPCI ;
- budget de fonctionnement intercommunal ;
- mêmes conditions d'accès à toutes les bibliothèques du réseau intercommunal pour tous les habitants des communes de l'intercommunalité.

2 500 lieux de lecture (16 %) sont rattachés à une autorité intercommunale. Ces lieux de lecture ont une surface moyenne de 400 m<sup>2</sup>, soit 55 % de plus que les lieux communaux (270 m<sup>2</sup>). Ils desservent en moyenne 5 900 habitants, contre 3 800 habitants pour les lieux communaux.



Médiathèque Annie Ernaux © Fabrice Gaboriau / Plaine Commune

Téléchargez ce document  
grâce à ce QR code

